



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR

SOMMAIRE

 3
ÉDITO

 4
CARTE DES COMMUNES
ADHÉRENTES

 6
LES MISSIONS DU
SYMIELECVAR

 26
LES COMPTES DU
SYMIELECVAR

 31
LE FONCTIONNEMENT
SYMIELECVAR

 44
L'INFORMATION ET LA
COMMUNICATION

ÉDITO



Jacques FREYNET
Président du SymielecVar

J'aurais aimé vous présenter le rapport d'activité 2016 dans d'autres circonstances.

En effet, nouveau Président élu le 26 juillet 2017, je suis chargé de suppléer le Président en exercice en 2016, Guy MENUT, décédé le 7 juillet 2017.

Comme vous pouvez le constater, le Symielecvar continue à être un acteur important dans le domaine de l'énergie au service des communes adhérentes.

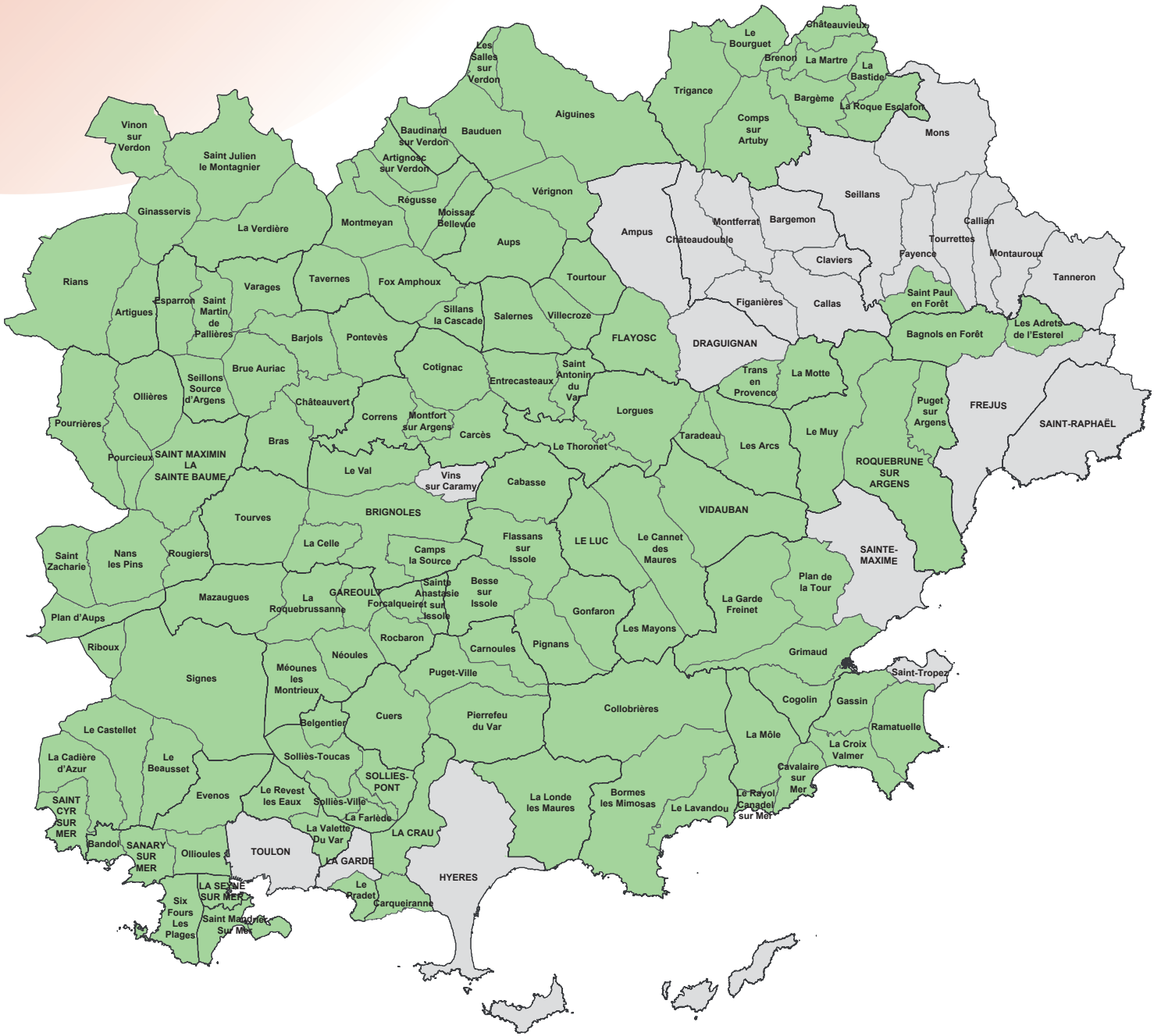
Je tiens à signaler l'importance de la mutualisation toujours mise en œuvre par le Syndicat, qui nous a permis d'obtenir de très bons prix sur les tarifs jaunes, verts et bleus et nous classer parmi les 10 plus gros clients d'ENGIE en France.

2016 aura été marquée également par le lancement du programme IRVE relatif au déploiement d'un réseau de bornes de recharge qui est actuellement en cours de réalisation.

Je me joins à l'ensemble des élus pour rendre hommage à Guy MENUT, fondateur du Syndicat en 2001, qui a tellement apporté à notre collectivité.

Je vous souhaite bonne lecture de ce document.

2016



- COMMUNES DU SYNDICAT
- COMMUNES HORS SYNDICAT

SYNDICATS D'ÉLECTRIFICATION :

SIE de la Région du Luc, SIE de Pignans,
SIE de la Roquebrussanne, SIE Ouest
Varois.

De 38 à...
130 communes
adhérentes

LES ADRETS DE L'ESTEREL	CHATEAUVIEUX		
AIGUINES	COGOLIN	MONTFORT SUR ARGENS	
LES ARCS	COLLOBRIERES	MONTMEYAN	SAINT PAUL EN FORET
ARTIGNOSC	COMPS SUR ARTUBY	LE MUY	SAINT ZACHARIE
ARTIGUES	CORRENS	NANS LES PINS	SALERNES
AUPS	COTIGNAC	NEOULES	LES SALLES/VERDON
BAGNOLS EN FORET	LA CRAU	OLLIERES	SANARY SUR MER
BANDOL	LA CROIX VALMER	OLLIOULES	SILLANS LA CASCADE
BARGEME	CUERS	PIERREFEU	SIX FOURS LES PLAGES
BARJOLS	ENTRECASTEAUX	PIGNANS	SOLLIES PONT
LA BASTIDE	ESPARRON	PLAN D'AUPS STE BAUME	SOLLIES TOUCAS
BAUDINARD	EVENOS	PONTEVES	SOLLIES VILLE
BAUDUEN	LA FARLEDE	POURCIEUX	ST JULIEN LE MONTAGNIER
LE BEAUSSET	FLASSANS SUR ISSOLE	POURRIERES	SEILLONS SOURCE ARGENS
BELGENTIER	FLAYOSC	LE PRADET	LA SEYNE/MER
BESSE SUR ISSOLE	FORCALQUEIRET	PUGET VILLE	SIGNES
BORMES LES MIMOSAS	FOX AMPHOUX	LE RAYOL CANADEL	SAINT MAXIMIN STE BAUME
LE BOURGUET	LA GARDE FREINET	LE PLAN DE LA TOUR	SAINTE ANASTASIE/ISSOLE
BRAS	GAREOULT	PUGET SUR ARGENS	TARADEAU
BRENON	GASSIN	RAMATUELLE	TAVERNES
BRIGNOLES	GINASSERVIS	REGUSSE	LE THORONET
BRUE AURIAC	GONFARON	LE REVEST LES EAUX	TOURTOUR
CABASSE	GRIMAUD	RIANS	TOURVES
LA CADIERE D'AZUR	LE LAVANDOU	RIBOUX	TRANS EN PROVENCE
CAMPS LA SOURCE	LA LONDE LES MAURES	ROCBARON	TRIGANCE
LE CANNET DES MAURES	LORGUES	LA ROQUE ESCLAPON	LE VAL
CARCES	LE LUC EN PROVENCE	ROQUEBRUNE SUR ARGENS	LA VALETTE DU VAR
CARNOULES	LA MARTRE	LA ROQUEBRUSSANNE	VARAGES
CARQUEIRANNE	LA MOTTE	ROUGIERS	LA VERDIERE
LE CASTELLET	LES MAYONS	SAINTE ANTONIN DU VAR	VERIGNON
CAVALAIRE SUR MER	MAZAUGUES	SAINTE CYR SUR MER	VIDAUBAN
LA CELLE	MEOUNES LES MONTRIEUX	SAINTE MANDRIER	VILLECROZE
CHATEAUVERT	MOISSAC BELLEVUE	SAINTE MARTIN DE PALLIERES	VINON SUR VERDON
	LA MOLE		

1 LES MISSIONS DU SYMIELECVAR

Le SYMIELECVAR est l'autorité concédante habilitée à concéder la distribution d'énergie sur l'ensemble de son territoire.

Le SYMIELECVAR est un syndicat mixte fermé, il exerce ses missions pour le compte de :

- 103 communes indépendantes
- 27 communes représentées par 4 Syndicats d'Électrification.

MISSIONS STATUTAIRES

Le SYMIELECVAR assure pour ses collectivités adhérentes les **missions suivantes** :

- Le contrôle de concession,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques,
- La gestion et le contrôle de la taxe électricité,
- La maîtrise de l'énergie-travaux d'économies d'énergie,
- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables,
- Groupement d'achat d'électricité,
- La récupération des RODP,
- La maintenance des réseaux d'éclairage public.

1.1 LE CONTRÔLE DE CONCESSION

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Article L2224-31

Code général des collectivités territoriales

« Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz, [...] **négoçient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public** fixées, [...] par les cahiers des charges de ces concessions ».

Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

En adhérant au SYMIELECVAR, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.

Depuis 2017, l'agent en charge du contrôle de concession, assermenté par le Tribunal de Grande Instance est Victoria TORRES.

Le 18 septembre 2014, le syndicat a adhéré au protocole FNCCR-ERDF, sur la période tarifaire 2014-2017 visant à renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ENEDIS au bénéfice de la qualité du service concédé apporté aux usagers.

Ce protocole implique :

- Une meilleure programmation et coordination des investissements réalisés par ENEDIS et le SYMIELECVAR sur les réseaux de distribution publique d'électricité afin d'améliorer la qualité de la desserte d'électricité.
- Une plus grande transparence en augmentant la précision des données patrimoniales, comptables ainsi que financières transmises par ENEDIS aux autorités organisatrices.
- Une adaptation du dispositif de la redevance de concession afin de lisser les évolutions de la R2 (Redevance d'Investissement) et de mieux prévoir son évolution au cours de la période d'application des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 4, 2014-2017) acquittés par les usagers.

*LE CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Il permet de fixer les droits et les devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire, notamment sur un sujet très sensible : les déplacements d'ouvrages lors de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie par les communes.

Le SYMIELECVAR suit et contrôle les prestations dues par ENEDIS au titre du cahier des charges de concession. Ce cahier régit les relations contractuelles entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

...LE CONTRÔLE DE CONCESSION

LE CONTRÔLE ANNUEL D'ENEDIS

L'article 32 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), faisant apparaître les indications sur :

- les travaux neufs et travaux de maintenance
- l'exploitation du réseau
- les relations avec les usagers
- la fourniture d'électricité
- les comptes d'exploitation

ÉDITION DU RAPPORT D'ANALYSE DU CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ». Celui-ci est envoyé à toutes les communes membres. Le rapport de « contrôle de concession » 2017 sera téléchargeable sur le site internet du Syndicat dans « l'espace adhérent » dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2017.

La mission de contrôle consiste à vérifier qu'ENEDIS remplit correctement sa mission de service et utilise des indicateurs techniques et comptables tels que :

- L'état et la constitution du réseau
- L'évolution de la clientèle, des tarifs sociaux...
- Le respect du décret qualité (continuité de la fourniture d'électricité et de la tenue de tension, qualité de l'électricité délivrée)
- Le suivi des travaux du concessionnaire (extension, renouvellement et renforcement)
- Les investissements pour renouvellement des ouvrages
- Analyse comptable (immobilisations des ouvrages réalisés par l'autorité concédante).

La concession électrique du Syndicat regroupe depuis le 1^{er} janvier 2016, 130 communes.

Le nombre de saisines du Syndicat, par les communes, relatives aux devis proposés par ENEDIS pour les raccordements continue d'augmenter. Elles concernent pour beaucoup l'application de la loi SU-SRU avec la participation des collectivités ayant en charge l'urbanisme pour les extensions de réseau de distribution publique d'électricité. Les thèmes de l'élagage et des déplacements d'ouvrages sont également assez récurrents.

Le concessionnaire ne doit pas relâcher ses efforts financiers pour améliorer la performance du réseau car la région est soumise à tous les aléas climatiques (vent, canicule, inondations, neige, etc.).

Le critère B (indicateur de continuité de l'alimentation électrique) durant l'année 2016 est de 112 minutes (temps moyen de coupure pour un client de la concession toutes causes confondues) soit 7 minutes de plus qu'en 2015.

AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

La concession prendra fin le 20 décembre 2021. Un audit sur l'impact patrimonial et financier en fin de concession électricité a été réalisé. Sur sa base, le syndicat prépare un rapport sur les enjeux financiers et patrimoniaux de la fin de concession, afin de préparer la négociation avec le concessionnaire actuel ENEDIS qui portera sur la valeur de la concession, les biens de reprise et de retour et l'identification des biens propres du concessionnaire, la durée de la concession...



LE CONTRÔLE QUOTIDIEN

INTERVENTION DANS LES LITIGES ENTRE ENEDIS ET LES COLLECTIVITÉS OU LES PARTICULIERS

Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'ENEDIS.

Lorsqu'une commune est saisie par un administré pour des problèmes relevant de la qualité des prestations liées au contrat passé avec ENEDIS, elle peut adresser une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de la personne concernée, accompagnée du courrier qui lui a été adressé.

La commune adresse au SYMIELECVAR une demande écrite précisant la nature du problème accompagnée d'un plan de situation et de photographies numériques si possible.



Contactez-nous

Accueil > Contactez-nous

Symielec Var
Rue des Lauriers
ZAC Nicopolis
83170 BRIGNOLES
Tel : 04 94 37 28 11
Fax : 04 94 37 28 10
Email : thierry.farconnet@symielecvar.fr

Vous pouvez également nous adresser directement une demande d'information formulaire :

Etat Civil

Vos Nom et Prénom * :

Coordonnées

Votre n° de téléphone * :

Votre adresse :

Votre courriel :

Votre demande

Objet de votre contact * :

Les champs précédés d'une astérisque (*) sont obligatoires

[Retourner le site](#) [Envoyer le formulaire](#)

Les élus ou les services techniques peuvent également saisir le SYMIELECVAR grâce à un espace réservé dans la rubrique « adhérents » du site Internet et adresser, par email, des photos.

www.symielecvar.fr
Accueil → Contactez-nous

Les identifiants et les mots de passe peuvent être récupérés sur demande à l'adresse suivante :

sylvie.trillaud@symielecvar.fr

...LE CONTRÔLE DE CONCESSION LE SYMIELECVAR ORGANISME CONTRÔLEUR D'ENEDIS ET GRDF

CONTRÔLE DES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE SIMPLIFIÉS (ART R323-25 du code de l'énergie).

Le Syndicat est destinataire des autorisations de travaux (articles Art R 323-25) déposées par ENEDIS au titre des travaux d'extension, de renforcement et de branchements sur le périmètre de la concession.

Ce contrôle permet de connaître les techniques utilisées par l'exploitant en fonction de la zone de travaux et de contrôler si les réseaux à construire prévus en aérien ne devraient pas être réalisés en souterrain. C'est un excellent moyen d'assurer une coordination éventuelle avec des travaux programmés par le Syndicat.

Les articles R323-25 sont diffusés depuis février 2014 uniquement sur e-plan (plateforme et serveur gérés par ENEDIS permettant un échange de dossiers entre les collectivités, les concessionnaires et les entreprises).

En **2016**, le syndicat a été saisi pour 37 litiges. Le nombre de saisines du Syndicat par les communes est en perpétuelle augmentation. Elles concernent principalement des demandes d'expertise sur les propositions techniques et financières d'ENEDIS mais également des demandes de remplacements d'ouvrages défectueux, d'élagage et d'intervention sur la qualité de la fourniture d'électricité.

CHIFFRES
CLÉS
2016

PROCÉDURE VRG ET RELATION ENEDIS

L'application du protocole Valorisation des Remises Gratuites (VRG) permet de réduire les écarts d'immobilisation entre le coût des travaux engagés par le Syndicat et la valeur de ceux-ci retenue dans le patrimoine de la concession du concessionnaire.

La procédure VRG est appliquée pleinement par le Syndicat et ENEDIS sur l'ensemble des chantiers entrepris par le SYMIELECVAR.

QUELQUES CHIFFRES... **2016**

DONNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
NOMBRE DE COMMUNES APPARTENANT AU SYNDICAT	124	124	127	127	128	130
POPULATION MUNICIPALE SUR LA CONCESSION	532 214	539 645	570 908	573 506	593 427	606 143
POPULATION MUNICIPALE URBAINE	487 968	471 295	523 921	525 485	543 425	572 428
POPULATION MUNICIPALE RURALE	44 246	68 350	46 987	48 021	50 002	33 715
RESEAUX HTA SOUTERRAINS en Km	2 628	2 742	3 145	3 293	3 445	3 624
RESEAUX HTA AERIENS en Km	2 215	2 172	2 253	2 201	2 170	2 176
RESEAUX BTA SOUTERRAINS en Km	3 144	3 240	3 655	3 731	3 852	3 982
RESEAUX BTA NU en Km	170	165	174	151	149	148
RESEAUX BTA ISOLE en Km	5 191	5 187	5 427	5 439	5 498	5 662
NOMBRE DE POSTES DE DISTRIBUTION	7 057	7 152	7 793	7 865	8 016	8 265
NOMBRE DE CLIENTS SUR LA CONCESSION AU TARIF REGULE	381 053	383 553	410 007	410 406	402 940	404 729
NOMBRE DE CLIENTS AU TARIF DU MARCHE	17 090	19 397	21 659	25 696	42 775	53 525
NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTES	5 502	3 220	3 173	2 188	2 930	2 793
TEMPS DE COUPURE " CRITERE B TCC " * EN MIN.	101	140	78	98	105	112

*CRITERE B TCC : indicateur du temps moyen de coupures par clients Toutes Causes Confondues.

CONCESSION GAZ

LISTE DES 34 COMMUNES QUI ONT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE :

BANDOL, BARJOLS, LE BEAUSSET, BRIGNOLES, LE CANNET-DES-MAURES, CARCES, CARQUEIRANNE, LA CRAU, CUERS, LA FARLEDE, FLAYOSC, GAREOULT, LA LONDE-LES-MAURES, LORGUES, OLLIERES, OLLIOULES, PIERREFEU-DU-VAR, SAINT-CYR-SUR-MER, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, SALERNES, SANARY-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER, SIGNES, SIX-FOURS-LES-PLAGES, SOLLIES-PONT, SOLLIES-VILLE, TOURVES, LE VAL, LA VALETTE-DU-VAR, VARAGES, POURCIEUX, POURRIERES, VINON-SUR-VERDON.

31 communes ont des points de livraison gaz.

La commune de Sollies Ville est traversée par le réseau de GRDF mais n'a pas de point de livraison actif.

La délibération n°88 du 17 décembre 2014 donne Délégation de Service Public (D.S.P.) à TOTALGAZ pour la commune de Pourcieux. Les communes d'Ollières et de Pourrières adhèrent à la compétence et sont en attente de lancement d'une DSP pour créer leur réseau.



1.2 LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE

Le Syndicat Départemental est maître d'ouvrage de tous les travaux qui doivent être réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau concédé à ENEDIS.

Il a pour cela procédé à la dévolution de marchés publics d'études et de travaux. La procédure retenue est l'appel d'offre Ouvert avec une publicité européenne.

La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.



LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Pour les communes qui ont opté pour la compétence n°4, le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique, dans le cadre de la convention signée avec Orange en présence d'appuis communs déposés dans l'emprise des travaux. L'appui commun désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques.

La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

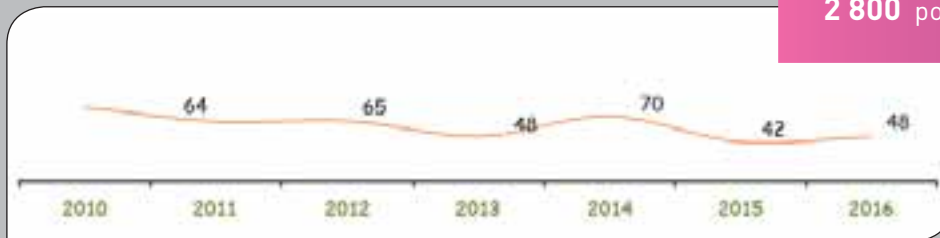
LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour les communes qui ont opté pour les compétences optionnelles n°1 et 2.

Le Syndicat dissimule des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficacité et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien et d'exploitation du matériel. Le syndicat est également compétent en matière d'illuminations.

QUELQUES CHIFFRES... **CHIFFRES CLÉS 2016**

■ NOMBRE DE PROJETS DEMANDÉS PAR LES COMMUNES



CHIFFRES CLÉS 2016

DEPUIS LA CRÉATION DU SYNDICAT

230 km de lignes dissimulées

2 800 poteaux déposés

■ RÉPARTITION DES DÉPENSES DE TRAVAUX EN TTC 2016



CHIFFRES CLÉS 2016

TOTAL

4 149 252 € TTC

■ MONTANT DES ORDRES DE SERVICE EN HT 2016



CHIFFRES CLÉS 2016

TOTAL

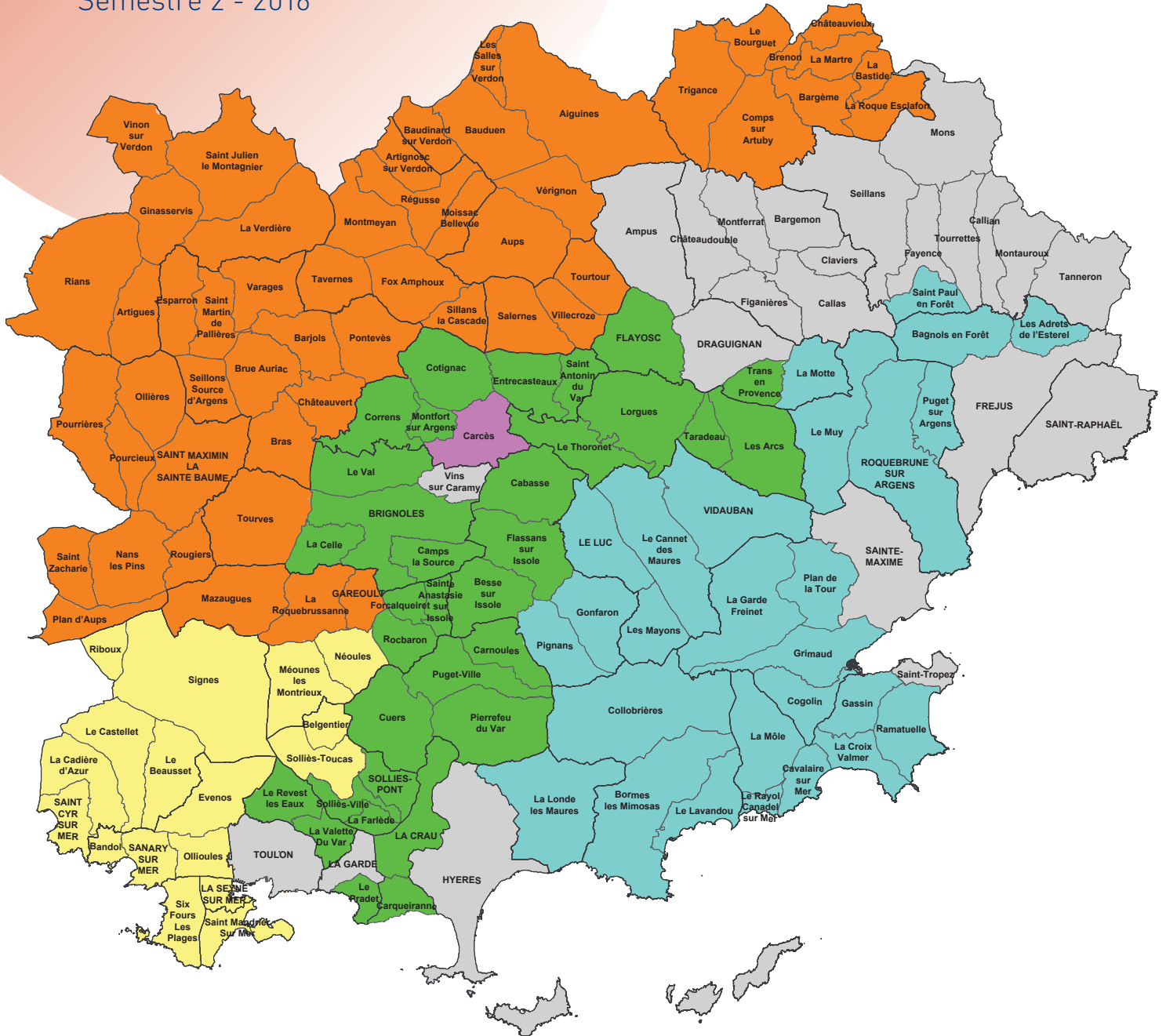
6 884 000 € HT

2016

CARTE

LOTS-AGENTS

Semestre 2 - 2016



- COMMUNES HORS SYNDICAT
- F. SIMONDI - 06 73 28 81 17 - frederic.simondi@symielecvar.fr
- G. GARGOT - 06 76 24 41 27 - gregory.gargot@symielecvar.fr
- D. DURAND - 06 13 65 17 77 - delphine.durand@symielecvar.fr
- J. DUVAL - 06 83 10 64 98 - jerome.duval@symielecvar.fr
- E. LE FEVRE - 06 13 65 05 71 - eric.lefevre@symielecvar.fr

QUELQUES PHOTOS DE CHANTIERS (Avant, après)...

Mise en souterrain des vieux réseaux aériens et pose de matériels d'éclairage public..

TAVERNES – Rue des Huguenots



SANARY – Avenue Frédéric Mistral



SALERNES – Chemin de Saint Romain



1.3 LA GESTION ET LE CONTRÔLE DE LA TAXE ÉLECTRICITÉ

UNE OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES

■ CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA TAXE

L'article L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose le contrôle de la taxe par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

La taxe est obligatoire sur toutes les consommations finales d'électricité (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles.

Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1.5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0.5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article L. 2333-2 du CCGT énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

■ CONTRÔLE DES FOURNISSEURS ACTIFS SUR LE TERRITOIRE DU SYMIELECVAR

La liste des fournisseurs est issue de l'état d'ERDF qui détaille le volume total d'électricité que le distributeur achemine et facture aux fournisseurs d'électricité.

Cet état permet à l'agent de contrôle de s'assurer qu'aucun fournisseur n'échappe au reversement de la taxe.

CHIFFRES CLÉS
2016

120 communes ont transféré au Syndicat la perception, le contrôle et le reversement de la taxe sur l'électricité.

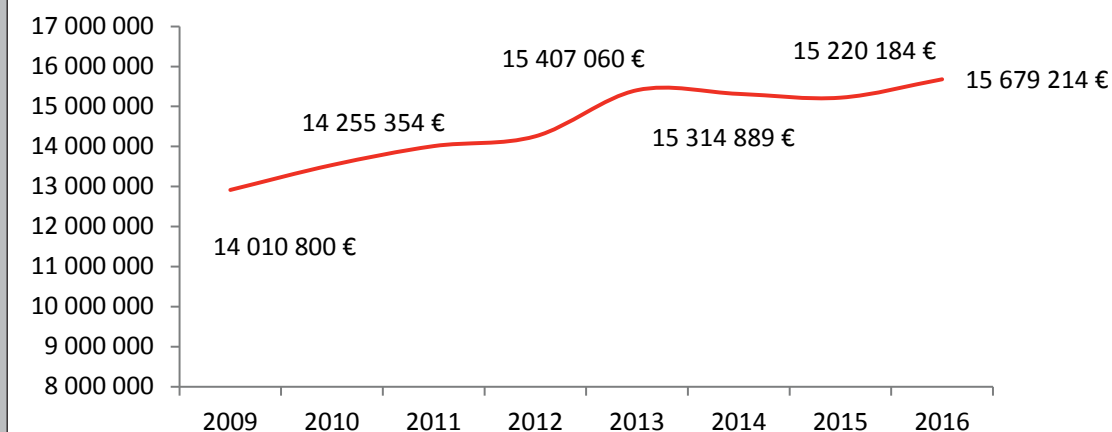
24 fournisseurs sont contrôlés par le Syndicat en 2016 contre 15 en 2015.



ATERNA	ENERGEM	PROXELIA	SELIA	TOTAL ENERGIE
EDF Commerce	GDF SUEZ	EON FRANCE	JOUL & Cie	UPLE ENERGIE D'ICI
ENALP	LAMPIRIS	LUCIA	IBERDROLA	SOWATT
ENERCOOP	PLANETE OUI	UNIPER	HYDROPTION	ENGIE
GEG SdE	POWEO Direct Energie	VATTENFALL Energies	GEDIA	ENERGIES LIBRES

CHIFFRES
CLÉS
2016

■ ÉVOLUTION VOLUME DE TAXE

La taxe versée par les
fournisseurs en 2016 s'élève à**15 679 214 €**

■ TARIFS DE LA TCCFE

Depuis 2015, les tarifs légaux de la taxe n'ont pas évolué.

ANNEE	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	TARIFS 0,75	TARIFS 0,25
2011	8	6/MWh-0,006/KWh	2/MWh-0,002/KWh
2012	8.12	6,09/MWh-0,00609/KWh	2,03/MWh-0,00203/KWh
2013	8.28	6,21/MWh-0,00621/KWh	2,07/MWh-0,00207/KWh
2014	8.44	6,33/MWh-0,00633/KWh	2,11/MWh-0,00211/KWh
2015	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh
2016	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh

■ UNE NOUVELLE RÉFORME DE LA TCCFE

Le législateur a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur maximum un mécanisme d'indexation des tarifs légaux de la taxe. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2016, il ne sera plus nécessaire de délibérer chaque année pour réactualiser le coefficient multiplicateur.

Dorénavant, ce sont les tarifs légaux de base de la taxe qui seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant-dernière année et le même indice établi pour l'année 2013.

1.4 LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE-CHANTIERS DE TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LES CHANTIERS DE TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des matériels vétustes, baisse des puissances installées, variation de puissance, amélioration de la qualité d'éclairage.



Lanterne fonctionnelle



Lanterne décorative en remplacement de la lanterne boule

■ TRAVAUX EN COURS EN 2016

LA CANNET DES MAURES	LA ROQUE ESCLAPON	LE RAYOL CANADEL	LE THORONET
OLLIIOULES	SOLLIES TOUCAS	RIANS	

■ DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES EN COURS EN 2016

BAUDUEN	LE PRADET
LE BEAUSSET	LE RAYOL CANADEL
LE CANNET DES MAURES	ROQUEBRUNNE SUR ARGENS

■ CEE OBTENUS EN 2016

34 252 026 kWhcumacs au titre des travaux 2013
61 456 043 kWhcumacs au titre des travaux 2014
28 333 528 kWhcumacs au titre des travaux 2015
Pour les travaux 2016 : 3 392 129 kWhcumacs perçus en 2016

■ ACCÈS À LA PLATEFORME DE CEE VIA LE SITE DU SYMIELECVAR

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : COMMENT OBTENIR LA PRIME ?

Les Certificats d'Economie d'Énergie sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes.

Chaque fournisseur d'énergie détermine librement le montant de ses primes. Pour un même projet, les primes vont donc varier d'un obligé à l'autre. En conséquence, il y a tout intérêt à les comparer.

La comparaison est simple et gratuite sur la plate-forme, il suffit de :

1. Renseigner en 3 minutes le projet sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime.
2. Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif.
3. Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie.
4. Choisir l'offre de prime la plus intéressante.

1 Votre projet > 2 Vos coordonnées > 3 Validez

SIMULER ET COMPARER LES PRIMES ENERGIE

Choisissez votre secteur

- Bâtiment résidentiel
- Bâtiment tertiaire (Bureaux, école, hôtel..)
- Réseau (chaleur/froid, éclairage, électricité, ...)
- Transport
- Agriculture

Comment ça marche ?

1. Renseignez votre projet
2. Recevez les offres
3. Comparez et choisissez
4. Percevez votre prime à la fin de vos travaux

Une Question ?

04 65 01 02 25 ou info@nr-pro.fr

1.5 LES BORNES DE CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Mouv'Elec Var, le programme de déploiement des bornes de charge du SYMIELECVAR est lancé.

Mouv'Elec Var est une opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat confiés à l'ADEME, à hauteur de 50% ainsi qu'un financement à hauteur de 10% du SYMIELECVAR.

Le Syndicat prend en charge la **gestion complète du Réseau Mouv'Elec Var** :

- Construction et mise en service
- Maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée
- Supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs
- Paiement des charges par les usagers.

Chaque borne est équipée de **2 points de charge** permettant le branchement de 2 véhicules en même temps. Le chargement s'effectuera au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact carte bleue ou au moyen d'un smartphone. Le stationnement pour les véhicules en cours de recharge est gratuit.

INAUGURATION
de la première
borne de charge le
25/09/17 à Saint Maximin

CHIFFRES
CLÉS
2016



■ RÉPARTITION DES BORNES DE CHARGE

ADRETS (LES)	1	CASTELLET (LE)	1	MAYONS (LES)	2	ROQUEBRUSSANNE (La)	1
AMPUS	1	CELLE (La)	1	MOLE (La)	1	ROUGIERS	1
AUPS	1	CHATEAUDOUBLE	1	MONTAUROUX	1	SAINTE ANASTASIE	1
BAGNOLS EN FORET	2	COLLOBRIERES	1	MONTFORT	1	SAINTE ANASTASIE	1
BANDOL	1	COMPS SUR ARTUBY	1	MUY (le)	1	SAINTE ANASTASIE	1
BARGEME	1	CORRENS	1	NANS les PINS	2	SAINTE ANASTASIE	1
BASTIDE (La)	1	COTIGNAC	1	NEOULES	2	SALERNES	1
BAUDUEN	1	CRAU (La)	2	OLLIOULES	1	SANARY SUR MER	2
BEAUSSET (le)	3	ENTRECASTEAUX	1	PIERREFEU	2	SIGNES	2
BELGENTIER	1	FAYENCE	1	PONTEVES	1	SILLANS LA CASCADE	1
BORMES	3	FIGANIERES	1	POURCIEUX	1	SIX FOURS	5
BOURGUET (le)	1	GARDE FREINET (La)	1	POURRIERES	1	SOLLIES PONT	1
BRIGNOLES	6	GAREOULT	1	PRADET (le)	2	SOLLIES TOUCAS	2
CABASSE	1	GASSIN	2	PUGET SUR ARGENS	2	TARADEAU	1
CADIÈRE D'AZUR (La)	1	GONFARON	2	PUGET VILLE	1	THORONET (le)	1
CALLAS	2	LAVANDOU (le)	3	RAMATUELLE	1	TOURVES	1
CANNET DES MAURES (le)	1	LONDE LES MAURES (La)	2	RIANS	2	TRIGANCE	1
CARNOULES	1	LOGUES	1	ROQUE ESCLAPON (La)	1	VARAGES	1
CARQUEIRANNE	2	MARTRE (La)	1	ROQUEBRUNE SUR ARGENS	4	VERDIÈRE (La)	1

2016

PROJET

DE DEPLOIEMENT

Jusqu'au 30/06/2018



	COMMUNES HORS SYNDICAT	
	COMMUNES DU SYNDICAT	
	COMMUNES DU SYNDICAT MUNIES DE BORNES FIN 07/2017	
	COMMUNES DU SYNDICAT MUNIES DE BORNES FIN 12/2017	
	COMMUNES DU SYNDICAT MUNIES DE BORNES FIN 03/2018	
	COMMUNES DU SYNDICAT MUNIES DE BORNES FIN 06/2018	
	COMMUNES HORS SYNDICAT (COMPÉTENCE OPTIONNELLE IRVE) MUNIES DE BORNES FIN 06/2018	

1.6 GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

BAISSE DES COÛTS D'ACHAT

Ces 2 groupements totalisent **80** membres (75 collectivités et 5 établissements). Le Syndicat est classé parmi les **10** plus gros acheteurs d'électricité du groupe ENGIE, grâce à ces groupements.

■ MARCHÉS 2016-2018 2 LOTS (ex tarifs jaunes et tarifs verts)

Un bilan annuel d'exécution des marchés a été présenté par ENGIE, attributaire des marchés, lors d'une réunion qui s'est tenue au Syndicat le 23/11/2016. Le nombre de PDL basculés en janvier 2016 était de 469. En fin d'année 2016, après rattachements et détachements de PDL, ils sont au nombre de 628.

ENGIE a informé les membres du groupement de l'envoi d'un bilan personnalisé détaillé et d'un feuillet de gestion par PDL en début d'année 2017 et a communiqué succinctement sur l'entrée en vigueur

du marché de capacité, le 1^{er} janvier 2017, qui vise à réduire la pointe électrique et garantir la sécurité d'approvisionnement de la France.

■ MARCHÉS 2017-2019 PDL <36 KVA BÂTIMENTS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un nouveau groupement de commandes, pour l'achat d'électricité pour les PDL<36kVa, a été constitué. Le marché, également attribué à ENGIE, entrera en phase d'exécution au 1^{er} janvier 2017.

1.7 LES RODP DES RECETTES IMPORTANTES PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES

■ ÉLECTRICITÉ

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'ERDF, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance représente en 2016, sur le territoire du Syndicat **201 778** euros pour une population totale de **616 992**.

■ COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs propriétaires des réseaux doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005.

Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. 53 communes ont confié cette mission au SYMIELECVAR.

L'une des premières actions du syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.

Par la suite, à l'appui des plans sous format numérique, le Syndicat vérifiera la véracité des déclarations de l'Opérateur Orange.

■ GAZ

Dans le cadre de cette mission, Le syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par le distributeur et le transporteur de gaz en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer.

■ CHANTIERS PROVISOIRES

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Le syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.

1.8 LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis la délibération du conseil syndical du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « maintenance éclairage public » est ajoutée aux statuts du syndicat à l'article 2.2.4.

32 communes ont confié au SYMIELECVAR la gestion de leur réseau d'éclairage public.

CHIFFRES
CLÉS
2016

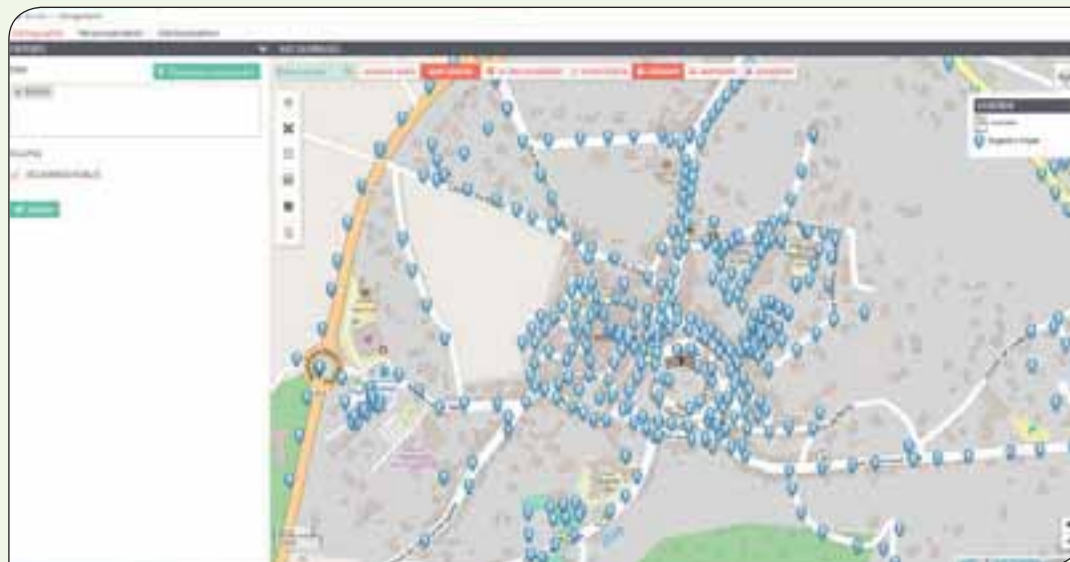
ARTIGUES	LE VAL	SOLLIES-VILLE
AUPS	MEOUNES	SAINT JULIEN
BARJOLS	MOLE	SAINT MANDRIER
BAUDUEN	MONTFORT	TARADEAU
CASTELLET	NANS	TAVERNES
COLLOBRIERES	PONTEVES	THORONET
COTIGNAC	POURCIEUX	TOURVES
ESPARRON	RIANS	VARAGES
EVENOS	ROUGIERS	VERDIERE
FLAYOSC	SALERNES	VILLECROZE
GINASSERVIS	SOLLIES-TOUCAS	

Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.

Un site internet est à la disposition des collectivités pour permettre un signalement en ligne.

Cette mutualisation permet d'obtenir un prix moyen par point lumineux et par an de 9 à 20 euros HT en fonction de la nature des sources lumineuses.

Un rapport annuel cette mission, est adressé annuellement aux communes concernées.



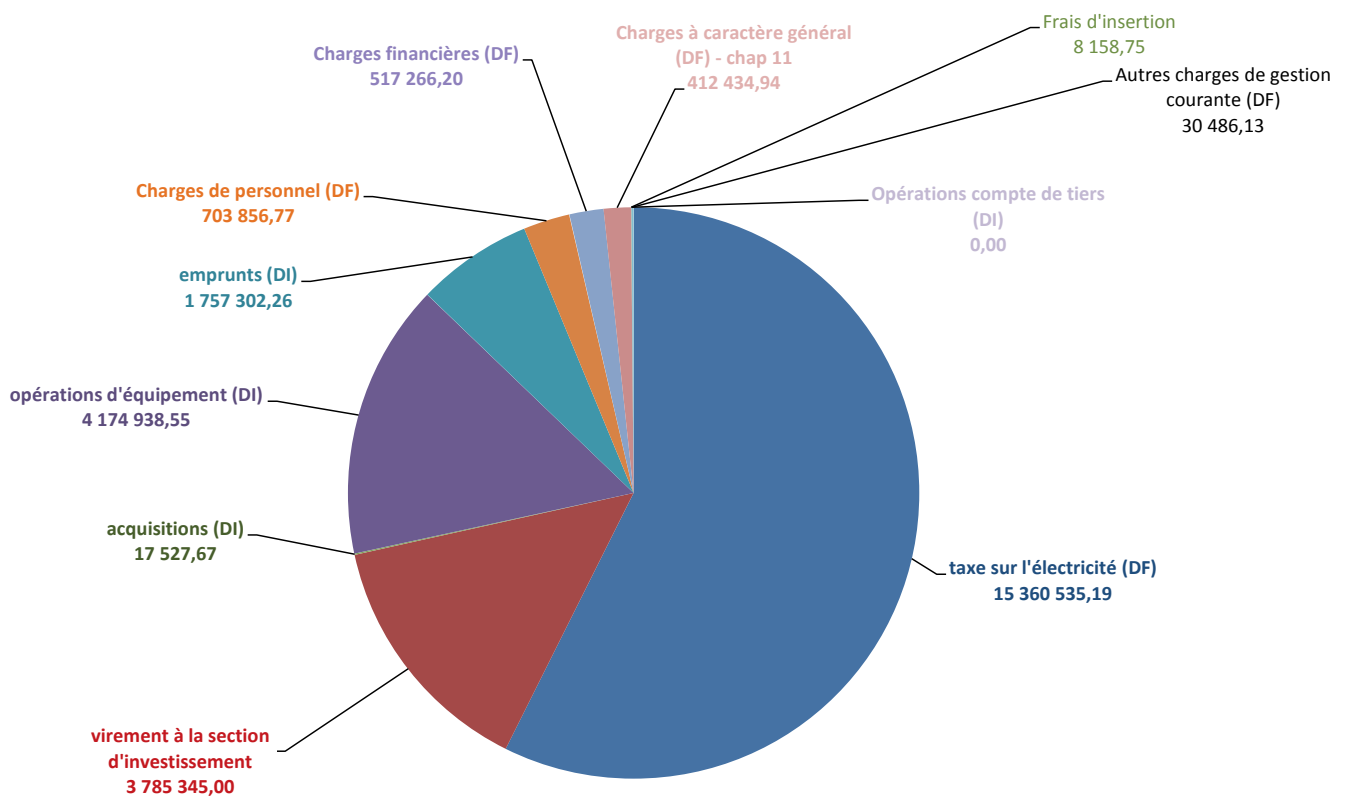
ID	Type	Adresse	Statut	Coordonnées	Notes	Statut	Date
254	Support	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
255	Lampe	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109	La lampe est défectueuse et doit être remplacée.	OK	12/01/2024
256	Support	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
257	Lampe	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
258	Support	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
259	Lampe	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
260	Support	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
261	Lampe	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
262	Support	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024
263	Lampe	1234567890	Actif	45.765432, 4.832109		OK	12/01/2024

2 LES COMPTES DU SYNDICAT

2.1 LES DÉPENSES

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES



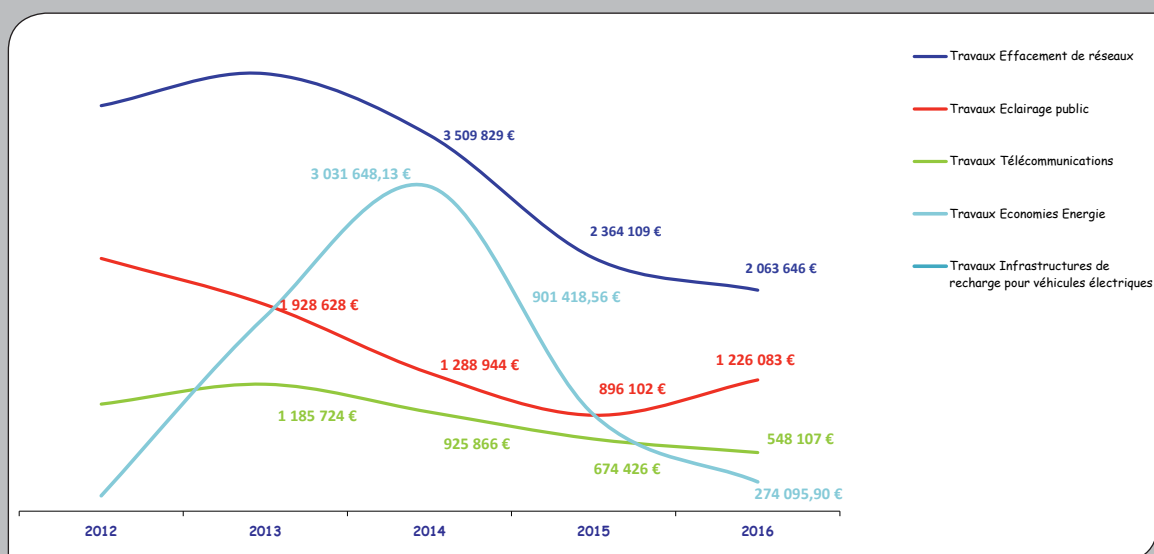
DF : dépenses de fonctionnement

ÉVOLUTION DES DÉPENSES

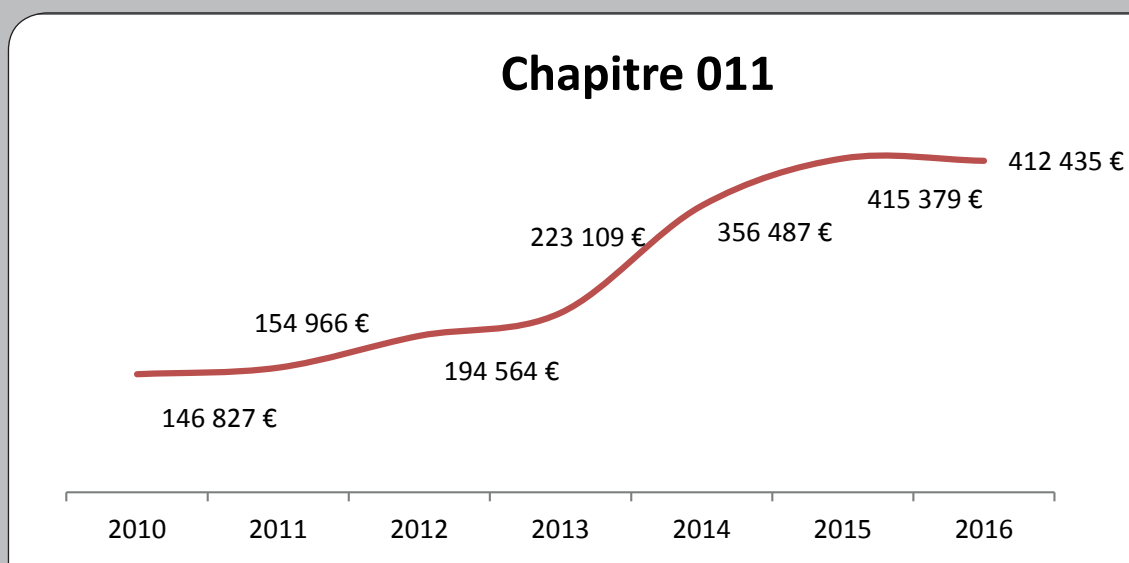
Depuis sa création, le syndicat a réalisé **71 millions d'euros de travaux** pour le compte de ses adhérents.

CHIFFRES CLÉS
2016

LES TRAVAUX



LE CHAPITRE 011

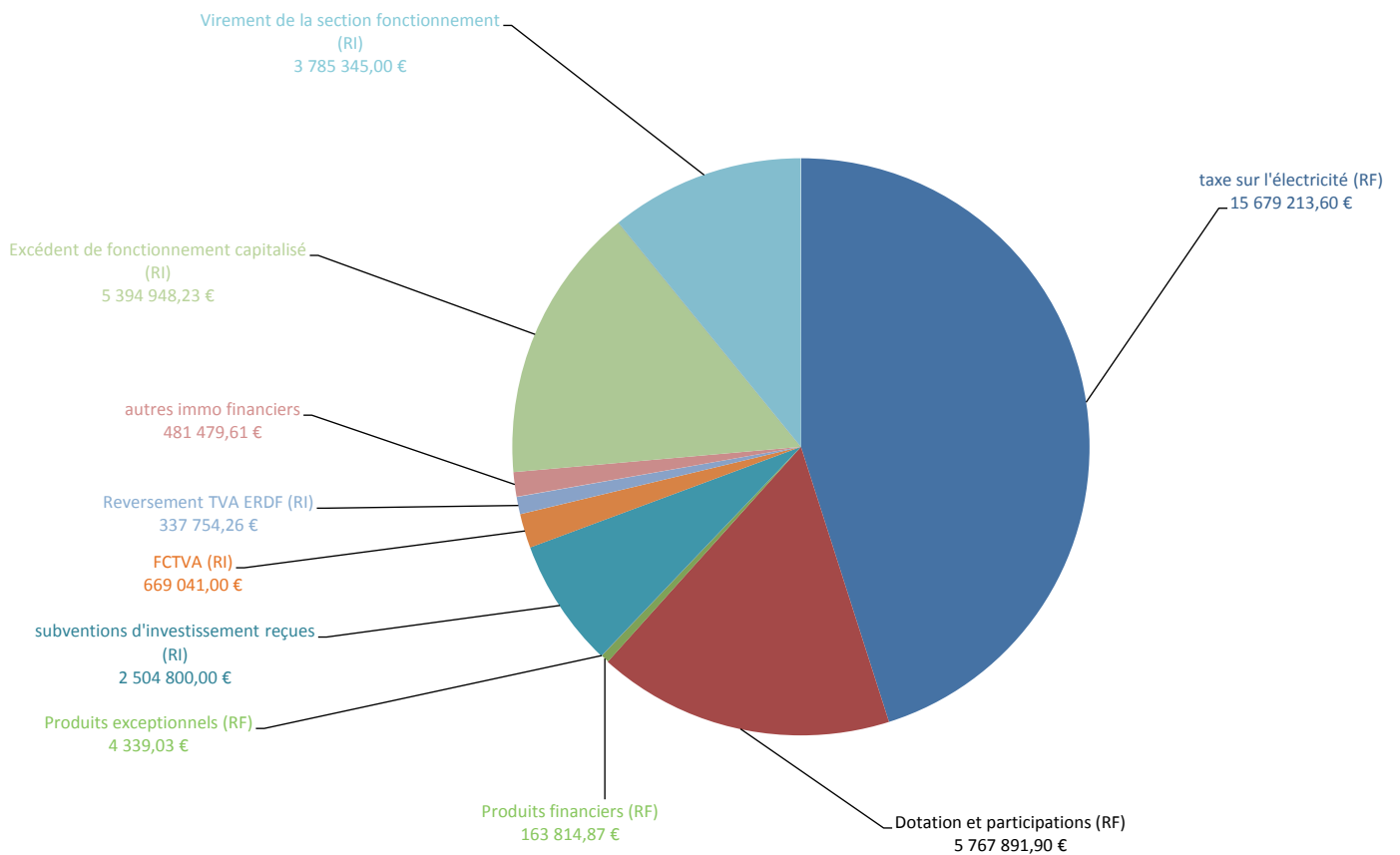


L'augmentation significative des dépenses de ce chapitre en 2016 est due à la mise en place de la compétence « maintenance éclairage public ». En effet, le SYMIELECVAR règle les dépenses de maintenance d'éclairage public pour les communes qui ont choisi cette compétence sur le chapitre 011, puis leur demande le remboursement.

2.2 LES RECETTES

LA RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES



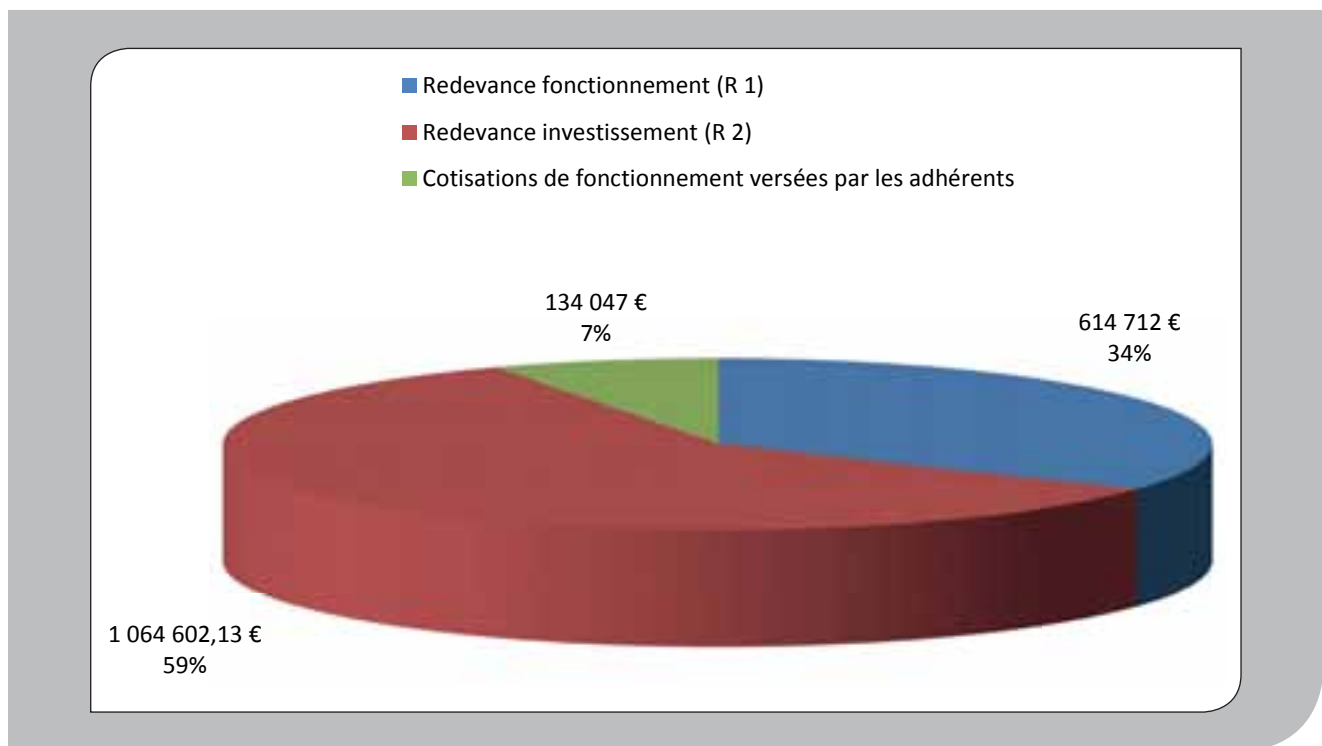
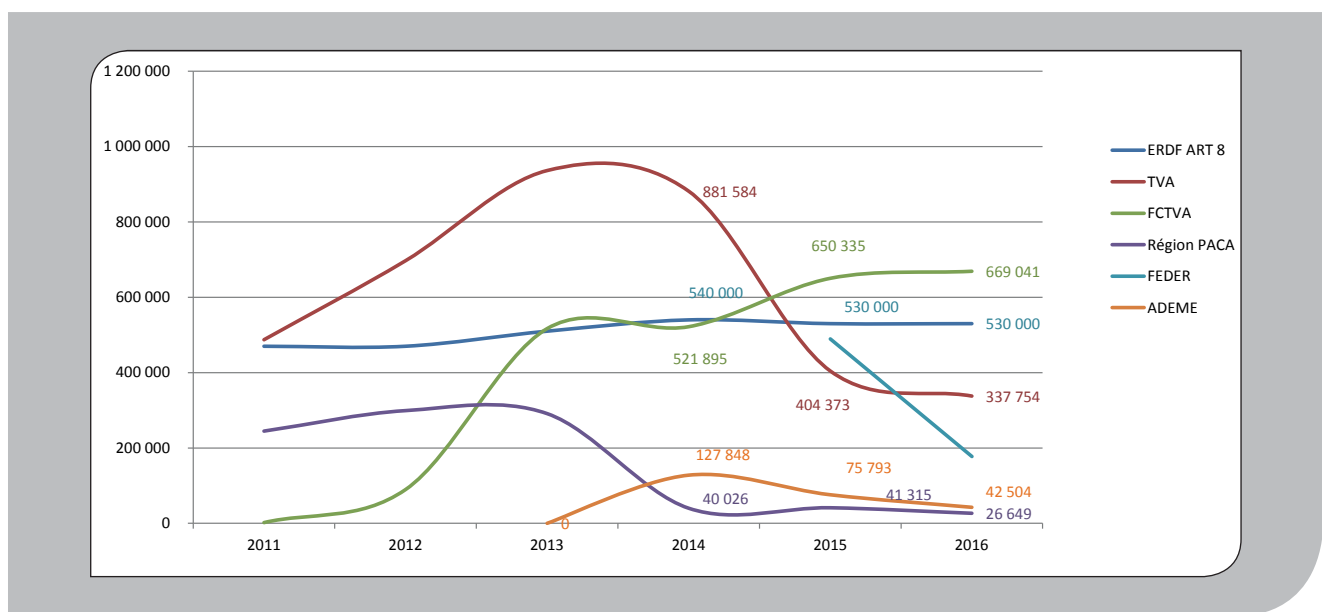
DF : dépenses de fonctionnement

...LES RECETTES

ÉVOLUTION DES RECETTES

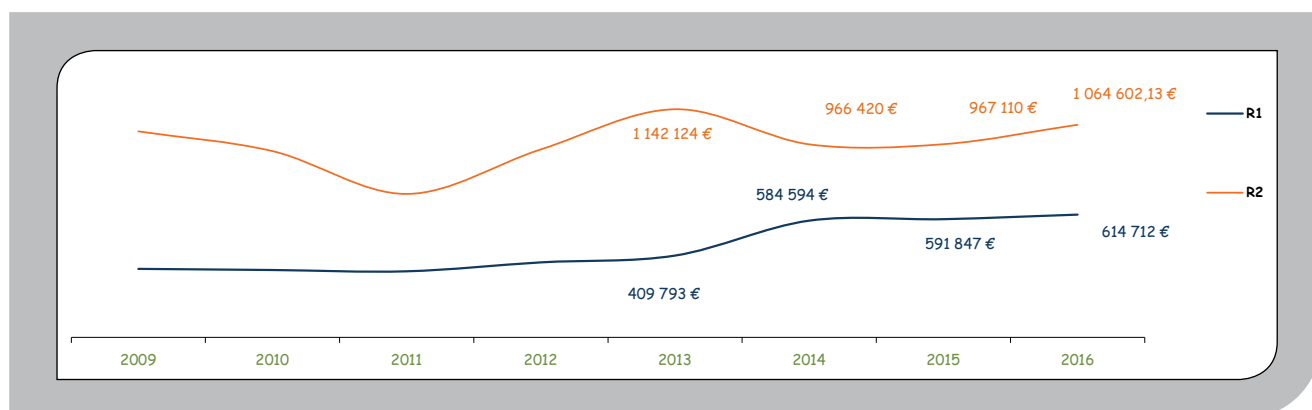
Depuis sa création, le SYMIELECVAR demande à chaque commune une cotisation annuelle d'un centime d'euro par habitant + 20 Euros.

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS



REDEVANCES ENEDIS

Les Redevances R1 (de fonctionnement) et R2 (d'investissement) sont dues par ERDF au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la concession. La R1 et une partie de R2 sont affectées au fonctionnement du Syndicat, le reste de R2 est destiné à financer les travaux d'effacement des lignes électriques.



LES AIDES AUX COMMUNES

Le syndicat apporte une aide aux travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité selon les règles suivantes :

- Taux : 50 %
- Plafond : 50 000 euros pour le programme 2015
- Critères géographiques : Centre ville, entrées et sorties d'agglomération, sites remarquables ou protégés.

Il affecte le financement en fonction des recettes disponibles chaque année. Certaines opérations peuvent être réalisées sans financement.

En 2016, le Comité Syndical a fixé le taux de financement des travaux mentionnés ci-dessus à 50 % et a porté le plafond de cette participation à 50 000 € au lieu de 40 000 € en 2015.

Il a également été instauré les aides suivantes :

- Financement de 20 % du montant hors taxes des travaux d'équipement ou de renouvellement d'installations d'éclairage public incluant la mise en place de matériels ou de dispositifs destinés à faire baisser les consommations et l'impact sur les réseaux de distribution d'électricité ;
- Participation à hauteur de 500 euros par an et par borne installée pour aider les communes à maîtriser les coûts de gestion et de maintenance du futur réseau d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE).
- Financement de 10 % du montant hors taxes par borne de recharge installée (projet IRVE - Investissement).

3 SON FONCTIONNEMENT

3.1 L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

LE BUREAU - Juin 2016

PRÉSIDENT
M. MENUT Guy

1^{er} VICE-PRÉSIDENT
M. FREYNET Jacques
3^e Adjoint au Maire SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

VICE-PRÉSIDENT
M. OSPIZI
Conseiller Municipal
LE REVEST LES EAUX

VICE-PRÉSIDENT
M. ALEMAGNA
Maire LOGUES

VICE-PRÉSIDENT
M. DURANDO
Adjoint aux Travaux
BRIGNOLES

VICE-PRÉSIDENT
M. OLLAGNIER
Conseiller Municipal
OLLIOULES

VICE-PRÉSIDENT
Mme SINTES
Conseillère Municipale
CARQUEIRANNE

VICE-PRÉSIDENT
M. NIOLA
Maire POURCIEUX

VICE-PRÉSIDENT
Mme FANELLI
Maire SALERNES

VICE-PRÉSIDENT
M. JOSEPH
Maire BANDOL

VICE-PRÉSIDENT
M. GAUTIER
Maire FORCALQUEIRET

VICE-PRÉSIDENT
M. GAYMARD
Maire COMPS

VICE-PRÉSIDENT
M. FOURNIER
Maire FLASSANS/ISSOLE

VICE-PRÉSIDENT
M. CLEMENT
Personne qualifiée
SIX FOURS LES PLAGES

VICE-PRÉSIDENT
Mme REBEC
Conseillère Municipale
LE PRADET

VICE-PRÉSIDENT
M. UVERNET
Maire LE THORONET

10 MEMBRES + 1 SECRÉTAIRE

SECRÉTAIRE
M. FOURNIER - Personne qualifiée - LA CRAU

M. MEYERE
Adjoint au Maire - AUPS

M. KISTON
Adjoint au Maire - PIERREFEU

M. ARMANDI
Adjoint au Maire - COLLOBRIERES

M. TYDGAT
Adjoint au Maire - RAMATUELLE

M. GARCIN
Adjoint au Maire - COTIGNAC

M. LEFEVRE
Conseiller Municipal - ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Mme ARMITANO
Adjointe au Maire - FLAYOSC

M. AUGUSTIN
Adjoint au Maire - ROUGIERS

M. LOMBARD
Adjoint au Maire - GINASSERVIS

M. AUBERT
Adjoint au Maire - LA LONDE LES MAURES

LES COMMISSIONS**ÉLUS COMMISSION DES FINANCES - 8 membres****M. FOURNIER** - LA CRAU**M. AUGUSTIN** - ROUGIERS**M. DURANDO** - BRIGNOLES**Mme FANELLI** - SALERNES**M. GUELLATI** - VIDAUBAN**M. LINDEBOOM** - CAVALAIRE**M. LAMBERT** - TOURVES**M. FREYNET** - ST MAXIMIN**ÉLUS COMMISSION DES TRAVAUX - 10 membres****M. ETIENNE** - ST JULIEN**M. ABRAHAMIAN** - BANDOL**M. FERNANDEZ** - BARJOLS**M. LAILLET** - OLLIÈRES**Mme REBEC** - LE PRADET**M. GHINAMO** - ESPARRON**Mme FANELLI** - SALERNES**M. LAMBERT** - TOURVES**M. ANOT** - BELGENTIER**M. MAURIN** - CABASSE**ÉLUS COMMISSION SUIVI DE CONCESSION - 10 membres****M. FOURNIER** - LA CRAU**M. AUGUSTIN** - ROUGIERS**M. CLEMENT** - SIX FOURS**M. GAYMARD** - COMPS**M. OLLAGNIER** - OLLIOULES**M. VUILLERMOZ** - SIGNES**M. NIOLA** - POURCIEUX**M. FERNANDEZ** - BARJOLS**Mme REBEC** - LE PRADET**M. FREYNET** - ST MAXIMIN

ÉLUS COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DSP - 10 membres

Titulaires :

M. OSPIZI - LE REVEST

M. DEBAQUE - LE VAL

M. OLLAGNIER - OLLIOULES

M. NIOLA - POURCIEUX

M. GERARD - TRIGANCE

Suppléants :

M. CLEMENT - SIX FOURS

M. LINDENBOOM - CAVALAIRE

M. RYSER - NÉOULES

M. JAEN - MÉOUNES

M. FREYNET - ST MAXIMIN

ÉLUS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - 9 membres

Titulaires :

Mme GELIN - FORCALQUEIRET

M. OSPIZI - LE REVEST

M. FREYNET - ST MAXIMIN

M. DEBAQUE - LE VAL

Suppléants :

M. LAMBERT - TOURVES

M. ETIENNE - ST JULIEN

M. OLLAGNIER - OLLIOULES

M. OUAKI - TOURTOUR

M. GHINAMO - ESPARRON

ÉLUS COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - 7 membres

Mme REBEC - LE PRADET

M. CLEMENT - SIX FOURS

M. GAYMARD - COMPS

M. JAEN - MÉOUNES

M. GERARD - TRIGANCE

M. ARMANDI - COLLOBRIÈRES

M. FREYNET - ST MAXIMIN

3.2 LE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2016

Les délibérations du comité syndical sont publiées dans un recueil des actes administratifs établi en application de l'article L 5211-47 du code général des collectivités territoriales.

1^{er} TRIMESTRE

BUREAU du 11 février

- 1 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'économie d'énergie commune de BARJOLS n°1343/2015EP.
- 2 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement réseaux commune de BORMES LES MIMOSAS n°1285/2015.
- 3 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement réseaux commune de RIANIS n°1331/2015EP.
- 4 - Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR travaux d'effacement réseaux commune du MUY n°1353/2015.
- 5 - Modification de la délibération n°110 du 10/12/2015.
- 6 - Convention avec le CDG pour examens psychotechniques.
- 7 - Convention cadre de formation 2016 avec le CNFPT.
- 8 - Autorisation donnée au Président pour signer une convention avec le service Assistance Retraites du CDG 83
- 9 - Délibération annulée.

COMITÉ SYNDICAL du 16 février *(pas de vote)*

- 10 - Débat d'orientation budgétaire.

COMITÉ SYNDICAL du 15 mars

- 11 - Délégation donnée au Président pour solliciter les subventions aux taux le plus élevé possible pour la durée du mandat.
- 12 - Signature d'une convention avec eRDF relative aux études de faisabilité de raccordement des prises de charge des véhicules électriques.
- 13 - Programmation 2016 de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques.
- 14 - Désignation des membres de la CAO suite à la directive européenne sur les marchés publics.

- 15 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 budget principal.
- 16 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 budget photovoltaïque.
- 17 - Adoption du compte administratif 2015 budget principal.
- 18 - Adoption du compte administratif 2015 budget annexe photovoltaïque.
- 19 - Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal.
- 20 - Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe photovoltaïque.
- 21 - Vote du budget primitif 2016. Budget principal.
- 22 - Vote du budget primitif 2016. Budget annexe photovoltaïque.

2^e TRIMESTRE

BUREAU du 03 mai

- 23 - Mise à jour du programme de travaux de réseaux de distribution d'électricité 2016.
- 24 - Instauration du mode de financement par participation unique pour les travaux d'effacement d'un montant inférieur ou égal à 3 000.00 €.
- 25 - Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'Engagement Professionnel (CIA).
- 26 - Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle.
- 27 - Convention 2016 d'adhésion au service « médecine préventive » du CDG83.
- 28 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de COGOLIN dossier n°1337/2015.
- 29 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune du MUY dossier n°1259/2015.
- 30 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune du MUY dossier n°1261/2015.
- 31 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'OLLIOULES dossier n°1341/2015.

...LE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

- 32 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune du ROQUEBRUNE SUR ARGENS dossier n°1304/2015.
- 33 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de TOURVES dossier n°1342/EP2015.
- 34 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de VINON SUR VERDON dossier n°1071/2016.
- 35 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de VINON SUR VERDON dossier n°1348/2016.
- 36 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de LA FARLEDE dossier n°1340/2016.
- 37 - Avenant n°1 au marché d'achat d'électricité passée avec ENGIE.
- 38 - Lancement d'un nouvel accord cadre d'achat d'électricité.
- 39 - Autorisation donnée au Président de lancer les marchés subséquents relatifs à l'accord cadre de travaux d'effacement des réseaux de distribution d'électricité. Lots n°1 et n°2.
- 40 - Création d'un poste de rédacteur.
- 45 - Convention de partenariat avec l'Agence des Politiques Energétiques du Var
- 46 - Modification de la convention passée avec la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume pour les travaux commune de la CADIÈRE dossier n°1313/2015.
- 47 - Fixation des tarifs salle de réunion du SYMIELECVAR et règlement d'utilisation.
- 48 - Annulation de la délibération n°68 du 21/07/2015 : mise en place de fonds de concours pour travaux commune de BRUE AURIAC dossier n°1260/2015.
- 49 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune du COTIGNAC dossier n°1061/2016.
- 50 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'OLLIOULES dossier n°1350/2016.
- 51 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SALERNES dossier n°1370EP/2016.

COMITÉ SYNDICAL du 30 mai

- 41 - Modification de la délibération n°105-2015 : élection des membres de la Commission Consultative Paritaire pour la transition énergétique.
- 42 - Avenant n°5 au contrat de concession : adhésion des communes de TRANS EN PROVENCE et LES ARCS.

3^e TRIMESTRE

BUREAU du 19 juillet

- 43 - Adhésion du SYMIELECVAR au groupement de commandes « contrôle technique des ouvrages » et adoption de la convention de groupement.
- 44 - Convention « prestations missions facultatives CDG 83 »
- 52 - Avenant marché de travaux lot n°2 CARDAILLAC-SOGEA PACA
- 53 - Groupement de commandes achat électricité PDL←36kva
- 54 - Convention de travaux avec le Conseil Départemental sur la commune de SIX FOURS dossier n°1139/2016.
- 55 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune des ARCS SUR ARGENS dossier n°1363/2016.
- 56 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de BANDOL dossier n°1295/2015.
- 57 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune du PRADET dossier n°1393/2016.
- 58 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SANARY SUR MER dossier n°505/2016.
- 59 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SANARY SUR MER dossier n°1334/2015.
- 60 - Mise à jour du programme de travaux 2016.

4^e TRIMESTRE

BUREAU du 06 octobre

- 61 - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la construction et la gestion d'un réseau de prises de recharge pour véhicules électriques.
- 62 - Annulation et remplacement de la délibération n°47 du 19/07/2016 : Fixation des tarifs de location de la salle de réunion du SYMIELECVAR pour les collectivités territoriales, les professionnels de la ZI de Nicopolis et le proche voisinage. Adoption du règlement intérieur.
- 63 - Mise à jour du programme de travaux 2016
- 64 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux communes de CORRENS dossier n°1373/2016
- 65 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de GINASSERVIS dossier n°1397/2015.
- 66 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de GRIMAUD dossier n°1046/2016.
- 67 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS dossier n°1210/2016.
- 68 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de LA ROQUEBRUSSANNE dossier n°1270/2015.
- 69 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune les travaux d'économie d'énergie commune du CANNET DES MAURES dossier n°1377/2016
- 70 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune les travaux d'économie d'énergie commune du RAYOL CANADEL dossier n°1387/2016.
- 71 - Autorisation donnée au Président de lancer l'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande de prestations d'études d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité, de réseaux de communications électroniques, d'éclairage public, de diagnostics d'éclairage public, d'extensions et de rénovation d'éclairage public 2016-2021.
- 72 - Autorisation donnée au Président de lancer un appel d'offres ouvert pour des prestations de maintenance des réseaux d'éclairage public et de travaux de remplacements ponctuels.

73 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de matériels de style destinés aux travaux d'éclairage public.

74 - Aide du SYMIELECVAR sur l'éclairage public et IRVE (Infrastructure de recharge des véhicules électriques).

BUREAU du 02 novembre

- 75 - Demande de subvention diagnostics éclairage public communes de Trans en Provence, Vidauban, les Arcs sur Argens
- 76 - Conventions cartographie ENEDIS/FNCCR/ SYMIELECVAR
- 77 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Solliès Pont dossier n° 1381
- 78 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Solliès Pont dossier n°1395.
- 79 - Approbation du marché subséquent de fourniture et distribution d'électricité pour les PDL ← 36 kVA
- 80 - Convention de partage de données cartographiques avec la Communauté d'Agglomération Dracénoise
- 81 - Mise à jour du programme de travaux 2016.

COMITÉ SYNDICAL du 15 novembre

- 82 - Décision modificative n°1-2016.

3.3 LE REGISTRE DES ARRÊTÉS

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTÉS 2016 :

NUMERO	DATE	OBJET
1	15.01.2016	ATTRIBUTION POUR INTERVENIR SUR LE SITE DU PROFIL D'ACHETEUR
2	15.01.2016	ATTRIBUTION POUR INTERVENIR SUR LE SITE DU PROFIL D'ACHETEUR
3	29.01.2016	MISE EN CONGE MALADIE ORDINAIRE
4	09.02.2016	RENOUVELLEMENT TEMPS PARTIEL DE DROIT
5	14.02.2016	CONGE POUR ACCIDENT DE SERVICE
6	09.03.2016	REINTEGRATION APRES CONGE P. ACCIDENT DE SERVICE
7	24.03.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
8	24.03.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
9	24.03.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
10	24.03.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE
11	18.04.2016	INTEGRATION INGENIEUR EN CHEF
12	20.04.2016	ATTRIBUTION IEMP
13	26.04.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMUM
14	26.04.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MAXIMALE
15	13.05.2016	MISE EN CONGE MALADIE ORDINAIRE
16	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE REDACTEUR
17	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE ADJ. ADMIN. 2 ^E CL
18	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE ATTACHE PRINCIPAL
19	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE ADJ. ADMIN. 2 ^E CL
20	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE ADJ. ADMIN. 2 ^E
21	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE ADJ. ADM. PPAL 1 ^{RE} CL.
22	24.05.2016	ATTRIBUTION IFSE ADJ. ADM. PPAL 1 ^{RE} CL.
23	30.05.2016	DELEGATION DE SIGNATURE – VICE PRESIDENT
24	15.06.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMUM
25	15.06.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MAXIMALE
26	07.07.2016	ATTRIBUTION IFTS – REDACTEUR
27	28.06.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL

28	28.06.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL
29	28.06.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL
30	28.06.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL
31	28.06.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL
32	28.06.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL
33	28.06.2016	RECLASSEMENT – REDACTEUR
34	28.06.2016	RECLASSEMENT – REDACTEUR
35	30.06.2016	RETRAIT AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MAXIMALE - REDACTEUR TERRITORIAL
36	30.06.2016	RETRAIT AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MAXIMALE - TECHNICIEN TERRITORIAL
37	04.07.2016	RECLASSEMENT – TECHNICIEN TERRITORIAL
38	05.07.2016	DETACHEMENT POUR STAGE AU TITRE DE LA REUSSITE D'UN CONCOURS A TEMPS COMPLET – REDACTEUR STAGIAIRE
39	05.07.2016	ATTRIBUTION IFSE – REDACTEUR STAGIAIRE
40	07.07.2016	RENOUVELLEMENT TEMPS PARTIEL DE DROIT P. ELEVER UN ENFANT – REDACTEUR
41	07.07.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINIMALE MODIFIANT ARRETE 7-2016 – TECHNICIEN TERRITORIAL
42	01.08.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIEN. MINI – ADJ. TECH. 2 ^E CLASSE
43	29.07.2016	MISE EN CONGE MALADIE ORDINAIRE PLEIN TRAITT – TECHNICIEN TERRITORIAL
44	12.07.2016	RADIATION DES EFFECTIFS POUR MUTATION – TECHN. TERR.
45	22.08.2016	AVANCEMENT ECHELON ANC. MINI. – ADJ. ADMIN. 2 ^E CLASSE
46	22.08.2016	REINTEGRATION APRES DISPONIBILITENIBILITE – ADJ. ADMIN. 1 ^{RE} CLASSE
47	29.08.2016	ATTRIBUTION IFSE - ADJ. ADMIN. 1 ^{RE} CLASSE
48	29.08.2016	ATTRIBUTION IEMP – ADJ. TECHNIQUE 2 ^E CLASSE
49	03.10.2016	DELEGATION DE FONCTIONS, MAIRE DE SALERNES
50	07.10.2016	DELEGATION DE FONCTIONS, MAIRE DE SALERNES
51	15.10.2016	AVANCEMENT ECHELON CADENCEMENT UNIQUE – REDACTEUR
52	15.10.2016	AVANCEMENT ECHELON CADENCEMENT UNIQUE – TECHNICIEN
53	15.10.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINI. – ADJ. ADMIN. 2 ^E CL.
54	15.10.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MINI. – ADJ. ADM. PPAL 1 ^{RE} CLASSE
55	15.10.2016	AVANCEMENT ECHELON ANCIENNETE MAXI. – INGENIEUR EN CHEF
56	18.10.2016	DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
57	19.10.2016	CONGE DE MALADIE ORDINAIRE – ADJ. ADMIN. 2 ^E CLASSE
58	25.11.2016	CONGE DE MALADIE ORDINAIRE – AGENT DE MAITRISE
59	28.11.2016	CONGE DE MALADIE ORDINAIRE – AGENT DE MAITRISE
60	05.12.2016	CONGE DE MALADIE ORDINAIRE – REDACTEUR
61	31.12.2016	MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES – TECHNICIEN

3.4 LES RÉUNIONS 2016

COMITÉS SYNDICAUX

16 FÉVRIER
15 MARS
24 MAI (reportée)
30 MAI
15 NOVEMBRE

BUREAUX

11 FÉVRIER
03 MAI
07 JUILLET (reportée)
19 JUILLET
06 OCTOBRE
02 NOVEMBRE

COMMISSION FINANCES

11 FÉVRIER
03 MARS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

11 FÉVRIER
26 JUILLET
29 JUILLET
16 SEPTEMBRE
04 OCTOBRE
11 OCTOBRE

COMMISSION TRAVAUX

03 MARS

COMMISSION CONTRÔLE DE CONCESSION

20 OCTOBRE
25 OCTOBRE

COMMISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

20 JUIN

REUNIONS « MARCHÉS ACHAT ÉLECTRICITÉ »

23 NOVEMBRE
30 NOVEMBRE

3.5 ARTICLE 133 CMP : LA LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2016

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 0 à 19 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
<u>Néant</u>					
MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT					
INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Mazaugues - Abords du Lavoir – chantier numéro 971	28/11/2016	AZUR TRAVAUX	83170	42719	75 j
La roquebrussanne - av duportail ph1 -chantier n°1270	28/11/2016	SOBECA	83130	42719	75 j
MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT					
INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
<u>Néant</u>					
MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus					
INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Marché de travaux d'exécution à bons de commande Effacement de réseaux RDPE EP CE Travaux coordonnés de complexité supérieure ou de volume financier réduit 2016-2020. LOT 1	22/04/2016	PROVELEC SUD / EGE NOEL BERANGER	83140-13713	42614	1an + 3 reconduction possibles
Marché de travaux d'exécution à bons de commande Effacement de réseaux RDPE EP CE Travaux coordonnés de complexité supérieure ou de volume financier réduit 2016-2020. LOT 2	22/04/2016	ENGIE INEO	83088	42633	1an + 3 reconduction possibles
Marché de travaux d'exécution à bons de commande Effacement de réseaux RDPE EP CE Travaux coordonnés de complexité supérieure ou de volume financier réduit 2016-2020. LOT 3	22/04/2016	AZUR TRAVAUX / EGE NOEL BERANGER	83170-13713	42614	1an + 3 reconduction possibles
Marché de travaux d'exécution à bons de commande Effacement de réseaux RDPE EP CE Travaux coordonnés de complexité supérieure ou de volume financier réduit 2016-2020. LOT 4	22/04/2016	Groupement SERRADORI / CITELUM	83120-83480	42614	1an + 3 reconduction possibles

Accord cadre et marchés subséquents Travaux d'extension, de rénovation ou de restructuration d'éclairage public 2016-2020. LOT 1, Zone ouest	18/04/2016	AZUR TRAVAUX / PROVELEC SUD / EGE NOEL BERANGER / ENGIE INEO / SOBECA	83170 83140 13713 83088 83130	01/09/2016 05/09/2016 01/09/2016 20/09/2016 07/09/2016	4 ans
Accord cadre et marchés subséquents Travaux d'extension, de rénovation ou de restructuration d'éclairage public 2016-2020. LOT 2, Zone est	18/04/2016	AZUR TRAVAUX / PROVELEC SUD / CITELUM SERRADORI / ENGIE INEO / SOBECA	83170 83140 83480 83120 83088 83130	01/09/2016 05/09/2016 01/09/2016 20/09/2016 07/09/2016	4 ans
Accord cadre et marchés subséquents Travaux d'extension, de rénovation ou de restructuration d'éclairage public 2016-2018	22/07/2016	ENGIE INEO PROVELEC BERANGER AZUR TRAVAUX SOBECA	83140 13713 83170 83130	29/09/2016 29/09/2016 29/09/2016 29/09/2016 03/10/2016	1an+ 1
Accord cadre et marchés subséquents Travaux d'extension, de rénovation ou de restructuration d'éclairage public 2016-2018	22/07/2016	ECE SPIE CITELUM SOGEA CARDAILLAC	83490 83079 83120 83310	03/10/2016 03/10/2016 29/09/2016 29/09/2016	1an+ 2
Accord cadre à bons de commandes de fourniture et acheminement d'électricité PDL <36kVA	01/08/2016	DIRECT ENERGIE ENGIE	75015 92930	28/09/2016 06/10/2016	3,5 ans
Accord cadre à bons de commande mono attributaire Travaux de création, d'exploitation d'un réseau de prises de recharge de véhicules électriques	10/10/2016	SPIE SUD EST	83079	24/10/2016	4 ans

MARCHES DE FOURNITURES 20 000 HT et PLUS

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
<u>Néant</u>					

MARCHES DE SERVICES 20 000 HT et PLUS

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Missions de diagnostics amiante avant travaux	13/01/2016	SAS ARI ANALYSE DE RISQUES IMMOBILIERS	26/03/1937	26/07/2016	2 ANS

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATION FACULTATIVE	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
<u>Néant</u>					

3.6 LES PARTENAIRES



Fonds européen de développement régional

Aides à l'installation procédés de variation de puissance sur les équipements d'éclairage public.



Association des Maires du Var

Réunions d'information pour la préparation à l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers. Information des maires.



Conseil Général du Var

Financement des projets d'éclairage Public à hauteur de 200 000 €.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Régional PACA

Aide au financement de travaux concernant des rénovations dans les hameaux, pour les communes de moins de 3 000 habitants. Aide financière sur les diagnostics éclairage public.



Toulon Provence Méditerranée

Mise en place de conventions de réalisation de travaux d'effacement de lignes électriques sur les voies communautaires des communes appartenant au périmètre SYMIELECVAR.



Enedis

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.



GrDF

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.



Orange

Mise en œuvre de la convention d'effacement des appuis communs entre le réseau Orange et celui de distribution publique d'énergie.



Trésor Public

Gestion des comptes du Syndicat, trésorerie de BRIGNOLES.



FNCCR

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Appui logistique et réglementaire du Syndicat.

ADEMI



Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

Aide au financement des études de diagnostic énergétiques sur les réseaux d'éclairage public. Convention de partenariat.



Electriciens sans frontières

Partenariat caritatif pour le développement des actions à l'étranger auprès des populations défavorisées dans le domaine de l'électricité.



COFOR 83

L'Association des Communes Forestières du Var conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois énergie.

3.7 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

au 01/07/2017

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES**

Philippe ICKE

**PÔLE ADMINISTRATION
COMPTABLE**

**COORDINATRICE
COMPTABILITE ET
FINANCES**

Axelle AGENES

**ASSISTANTE
COMPTABILITÉ
COLLECTIVITÉ - ERDF**

Magali CIPOLAT

**PÔLE ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

**ASSISTANTE DE
DIRECTION**

Catherine PIERRE

**GESTIONNAIRE
DES ASSEMBLÉES
- COMMUNICATION
INTERNE - ÉCONOMAT**

Sylvie TRILLAUD

PÔLE CONCESSION

**CONTRÔLEUR DES
CONCESSIONS
ÉLECTRICITÉ ET GAZ**

Thierry FARCONNET

**RESPONSABLE RH
- FINANCES
- ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

Danielle ESTUBLIER

**PÔLE MARCHÉS
PUBLICS - TAXES
COMMUNICATION**

**GESTIONNAIRE
MARCHÉS PUBLICS
- COMMUNICATIONS
- CONCESSION**

Ly NGUYEN

**PÔLE MAINTENANCE
ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**GESTION ET SUIVI DE
LA MAINTENANCE
ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Olivier FLEURIAU

PÔLE TECHNIQUE

**RESPONSABLE
DU SERVICE**

Frédéric SIMONDI

**CHARGÉS DES
OPÉRATIONS DE SUIVI
DES ÉTUDES ET DES
TRAVAUX**

Delphine DURAND

Grégory GARGOT

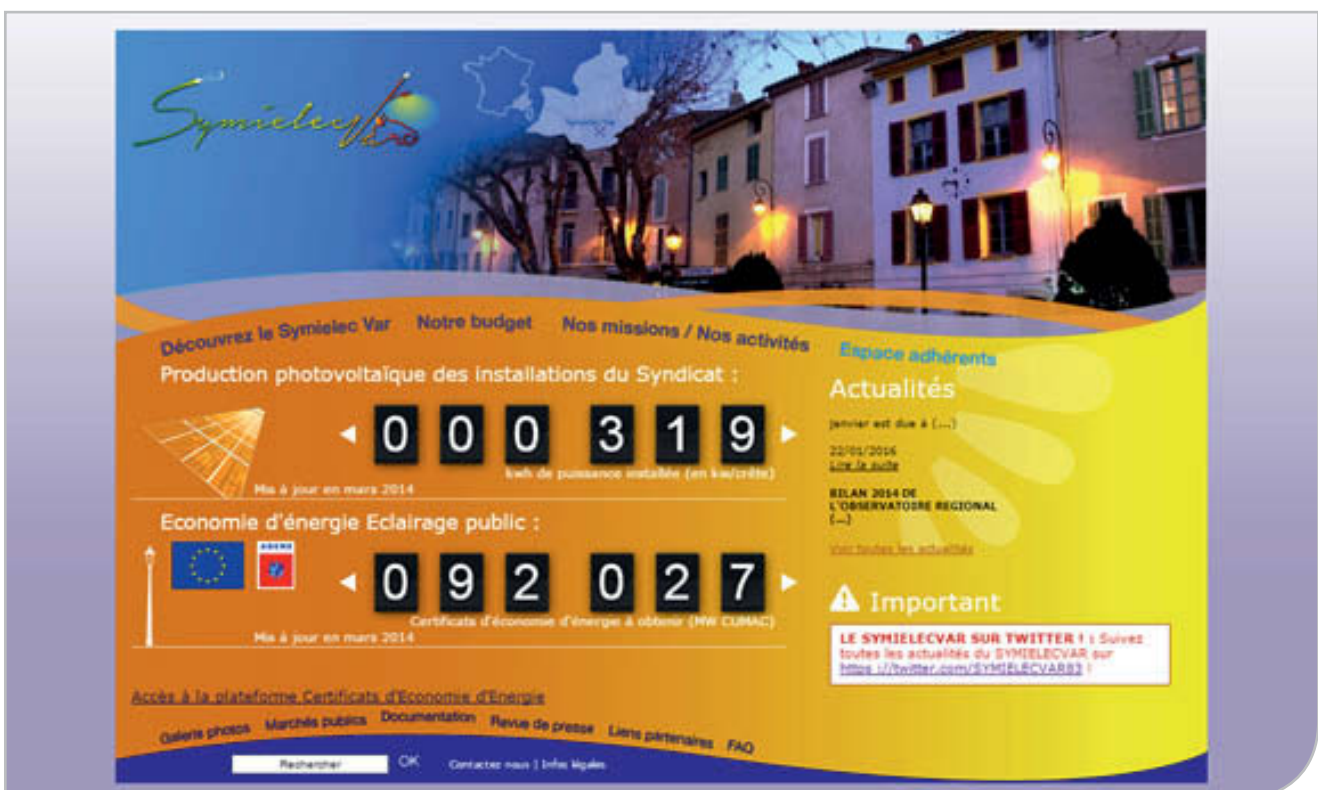
Jérôme DUVAL

Eric LE FEVRE

4 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

L'actualité et les documents émanant du SYMIELECVAR sont disponibles sur le site internet www.symielectvar.fr et dans l'espace dédié aux élus (login et mot de passe à demander auprès de sylvie.trillaud@symielectvar.fr) mais également sur twitter <https://twitter.com/SYMIELECVAR83>.

Suivez-nous ! 🐦






Le Syndicat édite :

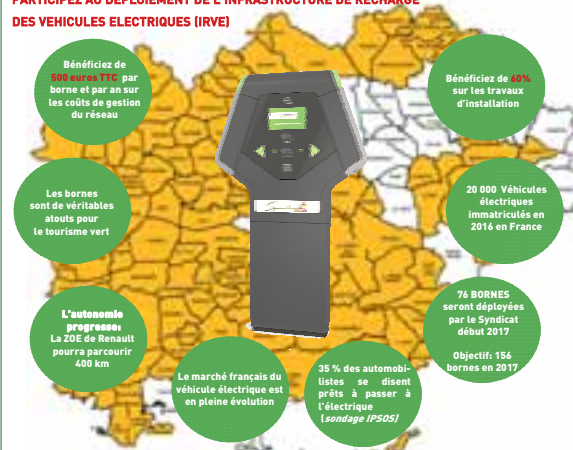
- Un rapport annuel sur l'activité du Syndicat
- Un rapport comprenant l'analyse du Compte rendu d'activité des concessionnaires des réseaux d'électricité et de Gaz et un contrôle des concessions
- Un rapport de contrôle de Taxe sur l'électricité
- Des notes d'information sur les Redevances d'Occupation des Domaines Publics
- Des Var Info Energie.

IRVE - 09/2017




SOYEZ ACTEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE
Vers une Mobilité Durable

PARTICIPEZ AU DEPLOIEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)



Bénéficiez de **200 euros TTC** par borne et par an sur les coûts de gestion du réseau

Bénéficiez de **10%** sur les travaux d'installation

Les bornes sont de véritables atouts pour le tourisme vert


20 000 Véhicules électriques immatriculés en 2016 en France

76 BORNES seront déployées par le Syndicat début 2017

Objectif: 156 bornes en 2017

L'autonomie progresse: La ZOE de Renault pour ra parcourir 400 km

95% des automobilistes se disent prêts à passer à l'électrique (sondage IPSOS)



Le marché français du véhicule électrique est en pleine évolution

Le Réseau du Syndicat sera compatible avec de très nombreux autres réseaux en France et en Europe. Un abonné de Haute Savoie, d'Ardèche ou de L'Isère pourra utiliser la même carte d'abonnement.

Pourquoi poser des bornes sur le domaine public?

- Pour encourager l'éco tourisme, valoriser votre territoire touristique
- Pour participer à la réduction des gaz à effet de serre
- Pour répondre aux attentes des citoyens
- Grâce à l'augmentation de l'autonomie des véhicules, de plus en plus d'itinéraires viendront des régions ou des pays voisins (Corse, Italie...)

LUMIÈRES N°17 - 12/2016

Lumières *Culture technique*



Les spécialistes de l'éclairage de nos jours ont fait passer le secteur de l'éclairage public de la simple installation de la lampe à la maîtrise de l'éclairage public. Cette maîtrise passe par un acte à l'échelle de gestion (Plan) qui définit les besoins et les contraintes, les équipements utilisés, les modes de financement, et les protocoles de gestion de la maintenance. Ce Plan de gestion est l'élément clé de la réussite de l'opération. L'investissement est ainsi facilité car il est de 10 à 15 ans.

Au-delà, le concept est prioritaire le coût à la différence près que le coût est à ses propres frais d'investissement. Le coût est ainsi plus élevé que celui des autres équipements, mais que le résultat est meilleur, car une commune bénéficie de l'éclairage public de manière durable, sans avoir à payer les coûts de maintenance.

Enfin, les nouvelles technologies, les systèmes de gestion de l'éclairage, de gestion de la consommation et de gestion de la consommation de l'énergie sont de plus en plus utilisés. Ils permettent de réduire les coûts de l'éclairage public et de faire passer le secteur de l'éclairage public de la simple installation de la lampe à la maîtrise de l'éclairage public.



CITEL Parafoudres pour ÉCLAIRAGES LED

Éclairage | Éclairage LED | Accessoires

- Éclairage
- Éclairage LED
- Accessoires
- Accessoires

Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var
Symielecvar

VAR INFO ENERGIE N°17 octobre 2016

Guy MENUT
Le Président

En cette fin d'année 2016, le Syndicat a voulu marquer son engagement dans la mise en œuvre de la transition énergétique.
 Il a, pour cela, mis en œuvre 2 dispositifs d'aide financière qui vous sont décrits dans ce numéro.
 N'hésitez pas à contacter les services du Syndicat pour en bénéficier rapidement et à venir nous rencontrer sur le stand du SYMIELECVAR lors du 1er Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics du Var, qui aura lieu le 25 novembre 2016, à Brignoles.

TRANSITION ENERGETIQUE : LE SYMIELECVAR S'ENGAGE ET MET EN PLACE DE NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR LES COMMUNES ADHERENTES. ECLAIRAGE PUBLIC BORNES DE RECHARGE

<p>20 %</p> <p>de participation du Syndicat sur les travaux 2016-2017</p> <p>Pour les communes ayant adhéré à la compétence optionnelle N°1 : EQUIPEMENT DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de réseaux d'éclairage public et pose de matériel neuf d'éclairage public), le SYMIELECVAR participe désormais à hauteur de 20 %.</p> <p><i>*pour les travaux dont le Syndicat est maître d'ouvrage.</i></p>	<p>500 €</p> <p>de participation du Syndicat par an par borne sur les frais de gestion</p> <p>Pour les communes ayant adhéré à la compétence optionnelle n°7 : RESEAU DE PRISE DE CHARGE ÉLECTRIQUE (Conformément à l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous réserve d'une offre inexistante, le SYMIELECVAR peut créer, pour le compte des communes adhérentes, des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables et mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures).</p> <p>Et toujours : un financement de 40 % pour les bornes de recharge (50 % ADEME et 10 % SYMIELECVAR).</p>
--	---

Le SYMIELECVAR participera au 1er Salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics du Var, organisé par l'Association des Maires du Var (AMF 83), le 25 novembre 2016, au Parc des expositions de Brignoles.

Une table ronde sur la « transition énergétique et éclairage public : comment réduire les consommations et trouver des financements » sera animée par Monsieur Philippe IOKE, Directeur du SYMIELECVAR avec la participation de l'Association Française de l'Éclairage, du CEREMA, du Syndicat de l'Éclairage et de l'ADEME PACA.

Projet Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) du SYMIELECVAR

Le Syndicat va construire le premier réseau de recharge des véhicules électriques interconnecté avec de nombreux autres points de charge en France.

Chaque borne spécialisée installée permettra à tout utilisateur abonné ou pas, d'accéder à une recharge accélérée, en contrepartie d'un paiement sécurisé.

L'implémentation de l'autonomie des véhicules électriques permettra une mobilité beaucoup plus délicate, les conducteurs doivent pouvoir réappeler pour accéder aux bornes électriques en recherche de stations pour faire le plein.

Le SYMIELECVAR se charge de toutes les opérations d'installation, de maintenance et d'exploitation.

Démonstration sur le stand du Syndicat au salon des Maires le 25/11/2016

VAR INFO Énergie Bulletin d'information du SYMIELECVAR. Directeur de publication : Guy MENUT, Rédacteur en chef : Philippe IOKE, Rédactrice : Ly NGUYEN, Imprimerie: Repro Systèmes - Centre commercial Arcada - 83720 Trans en Provence. N° IP 05/25. Dépôt légal en cours. ISSN 1960-7385.

Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var
Symielecvar

VAR INFO ENERGIE N°18 JANVIER 2017

Guy MENUT
Le Président

Il s'agissait d'une grande première pour l'Association des Maires du Var et le SYMIELECVAR qui se sont associés pour participer au 1er salon des Maires du Var. Ce fut une grande réussite, merci à tous les visiteurs, les intervenants et toutes les personnes qui ont œuvré à ce succès.

J'espère que ce rendez-vous deviendra incontournable. Le SYMIELECVAR s'emploiera à développer les thèmes autour de l'énergie.

Mutualisation des relevés des réseaux sensibles en classe A

La date limite d'inscription au groupement de commande, pour le relevé géoréférencé des réseaux sensibles, est fixée au 1er mars 2017.
 Contact : catherine.pierre@symielecvar.fr - 04 94 37 21 55

Participation au 1er salon des Maires du Var

L'équipe du SYMIELECVAR a eu le plaisir d'accueillir sur son stand, les Maires du Var, lors de leur 1er salon qui a eu lieu le 25 novembre 2016.

Le Directeur, Philippe IOKE, a animé une table ronde sur l'éclairage public intitulée « Comment réduire les consommations et trouver des financements ? ». Ce fut également l'occasion pour l'équipe du syndicat de présenter le fonctionnement de la borne de recharge des véhicules électriques qui sera posée lors du déploiement du réseau IRVE.

Le Salon des Maires du Var a été l'occasion pour le Syndicat, de renouveler son engagement dans la transition énergétique, et de signer la Charte « Éclairage et Transition Énergétique » en partenariat avec l'Association des Maires du Var, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERAN, le Président, l'ADEME PACA représentée par Madame Gaëlle REBEC, la Directrice Adjointe, l'Association Française de l'Éclairage représentée par Monsieur Alain VAN DER HAM, Président de l'Association Française de l'Éclairage Rhône Alpes.

Cette charte énonce les engagements pris par le SYMIELECVAR dans la réalisation de ses travaux sur le réseau d'éclairage public. Ces travaux s'inscrivent alors dans le processus de transition énergétique conformément à la loi qui a pour objectifs notamment, la lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère, en ayant recours à des pratiques environnementales et des matériaux spécifiques.

Si l'éclairage est indispensable à la sécurité des personnes et des usagers de la route, il convient de se fixer des règles afin de limiter l'impact de son fonctionnement sur l'environnement et d'agir sur 3 axes :

- mise en place d'un éclairage adapté aux conditions d'utilisation,
- diminution des consommations d'énergie,
- diminution des nuisances dues à la lumière en conformité avec les dispositions prévues dans la loi GARENELLE II.

Démonstration de la borne de recharge des véhicules électriques qui sera déployée sur le territoire du syndicat

VAR INFO Énergie Bulletin d'information du SYMIELECVAR. Directeur de publication : Guy MENUT, Rédacteur en chef : Philippe IOKE, Rédactrice : Ly NGUYEN, Imprimerie: Repro Systèmes - Centre commercial Arcada - 83720 Trans en Provence. N° IP 05/25. Dépôt légal en cours. ISSN 1960-7385.

POINT PRESSE

Panne de courant

Le Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var (Symielecvar) adresse à ERDF une demande de rapport sur les incidents survenus suite à la perte par Réseau de transport d'électricité (RTE) d'un transformateur TH1 à Vins-sur-Caramy. Le syndicat souhaite connaître en détail les raisons des faiblesses du réseau dans le secteur du centre Var qui ont conduit à la coupure de 60000 clients, tous situés, à l'exception de Vins-sur-Caramy, sur son territoire. Le syndicat agit de la sorte en tant qu'autorité concédante, chargée du contrôle de la bonne exécution par ERDF des missions de service public de distribution d'électricité qui lui ont été confiées par concession en 2001 pour une durée de 20 ans. Si la cause de la coupure est due au réseau de transport géré par RTE, il n'en demeure pas moins que ce dernier est chargé de transporter le courant très haute tension pour le compte d'ERDF qui le distribue à son tour en haute et basse tension au profit des abonnés. Le syndicat s'intéresse particulièrement aux conditions de surveillance de l'incident, ainsi qu'aux dispositions qui seront prises pour traiter les problèmes des particuliers qui ont subi des dysfonctionnements importants, notamment dans l'utilisation du tarif EJP, inclus dans l'offre des tarifs réglementés.

La Région Paca futur territoire des réseaux électriques intelligents avec le projet FlexGrid

Les ministres Delphine Royal et Emmanuel Macron ont annoncé hier, la labellisation du projet FlexGrid porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le soutien à 494 millions par le gouvernement pour devenir un territoire de déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents (SEI). Grâce à cette désignation, aux 150 millions d'euros d'investissements publics et privés en faveur des projets de la cartographie FlexGrid, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficiera également d'un accès prioritaire aux 30 millions d'euros débloqués dans le cadre des grands investissements d'avenir et de 40 millions d'euros d'investissements portés par les gestionnaires de réseaux, RTE et ERDF. « Je me suis engagé à faire de notre région la première Smart region d'Europe, à l'instar de Nîmes, région d'avenir classée quatrième Smart City au niveau mondial. Cette labellisation de notre candidature FlexGrid est un très bon succès », a déclaré Christian Estrosi, le président de la Région. Un label qui permettra l'avènement d'un nouveau rayonnement économique régional, mais aussi la sécurisation de l'alimentation électrique de l'est de la région et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les dirigeants d'ERDF appelés à la rescousse de « Linky »

Opération communication, mardi, au siège du Symielecvar. Les adhérents sont venus entendre Christian Groux, directeur ERDF Var, les rassurer sur les compteurs de nouvelle génération

Mardi, Philippe Icher, directeur du Symielecvar, a reçu le directeur départemental d'ERDF pour une opération de communication. Cette opération de communication a pour but de rassurer les habitants par les inquiétudes suscitées par le « Linky ». Principales griefs : « Les compteurs peuvent émettre de faibles ondes électromagnétiques », « Ils sont dangereux pour les personnes sensibles », « Ils sont dangereux pour les animaux domestiques », « Ils sont dangereux pour les personnes âgées », « Ils sont dangereux pour les personnes handicapées », « Ils sont dangereux pour les personnes âgées », « Ils sont dangereux pour les personnes handicapées ».



Le directeur d'ERDF Var Christian Groux, des techniciens de l'entreprise, et les membres du Symielecvar ont répondu aux questions des adhérents du syndicat.

Repères

Il s'agit d'une facture juste
Pour les particuliers, la fourniture de Linky est gratuite. Les coûts de raccordement sont facturés en fonction de la puissance demandée.

Il s'agit d'un compteur intelligent
Le compteur Linky permet de communiquer avec le réseau ERDF et de détecter les pannes instantanément.

Il s'agit d'un compteur qui mesure la consommation
Le compteur Linky mesure la consommation de Linky d'ici à 2025. La pose a commencé en décembre.

Quel bilan dresser deux ans après la mise en service de Linky ?
L'opération de remplacement des compteurs Linky est terminée. Les habitants ont été rassurés sur les ondes électromagnétiques. Les compteurs Linky sont fiables et précis. Les coûts de raccordement sont raisonnables. Les habitants ont été impliqués dans le processus de communication.

Quel bilan dresser deux ans après la mise en service de Linky ?
L'opération de remplacement des compteurs Linky est terminée. Les habitants ont été rassurés sur les ondes électromagnétiques. Les compteurs Linky sont fiables et précis. Les coûts de raccordement sont raisonnables. Les habitants ont été impliqués dans le processus de communication.

Comment s'assurer que la facture est juste ?
ERDF propose un service de vérification de la consommation. Les habitants peuvent contacter leur fournisseur d'énergie pour obtenir des conseils.

Comment s'assurer que la facture est juste ?
ERDF propose un service de vérification de la consommation. Les habitants peuvent contacter leur fournisseur d'énergie pour obtenir des conseils.

La réforme territoriale pas sans enjeux pour les forêts

Environnement Les communes forestières du Var et l'Agence des politiques énergétiques du Var ont tenu leur assemblée générale pour évoquer les profonds changements de l'année



L'assemblée générale des Communes forestières du Var et de l'Agence des politiques énergétiques du Var s'est tenue le 24 mai 2016 au siège de l'Agence des politiques énergétiques du Var. Cette assemblée a permis de discuter des enjeux de la réforme territoriale et de l'impact de la réforme sur les communes forestières. Les participants ont discuté de la nécessité de renforcer la coopération entre les communes et l'Agence des politiques énergétiques du Var.



Questions à Nello Broglio, président des Communes forestières du Var

« Nous avons besoin des aides pour continuer à vivre »

Quel bilan dresser deux ans après la mise en service de Linky ?
Le remplacement des compteurs Linky est terminé. Les habitants ont été rassurés sur les ondes électromagnétiques. Les compteurs Linky sont fiables et précis. Les coûts de raccordement sont raisonnables. Les habitants ont été impliqués dans le processus de communication.

Quel bilan dresser deux ans après la mise en service de Linky ?
Le remplacement des compteurs Linky est terminé. Les habitants ont été rassurés sur les ondes électromagnétiques. Les compteurs Linky sont fiables et précis. Les coûts de raccordement sont raisonnables. Les habitants ont été impliqués dans le processus de communication.



Rue des Lauriers
Pôle d'activités NICOPOLIS
83170 BRIGNOLES
tél. **04 94 37 28 11**
fax 04 94 37 28 10
contact@symielecvar.fr

www.symielecvar.fr



Scannez ce QR Code pour accéder
au site internet du Symielec Var.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Téléchargez une application de lecture de flash code sur internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre smartphone ou de votre tablette tactile.